MEDITERRÁN TANULMÁNYOK

ÉTUDES SUR LA RÉGION MÉDITERRANÉENNE

XXXVI.

UNIVERSITÉ DE SZEGED
DÉPARTEMENT D'HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE

SZEGED
2026

Directeur de publication
László J. Nagy

Comité de rédaction
Salvatore Barbagallo (Università del Salento, Lecce), Péter Ákos Ferwagner (Université de Szeged), Habib Kazdaghli (Université de La Manouba, Tunis), Andrea Kökény (Université de Szeged), Lajos Kövér (Université de Szeged), Didier Rey (Università di Corsica Pasquale Paoli), Tramor Quemeneur (Université de Paris VIII), Beáta Varga (Université de Szeged), Péter Vukman (Université de Szeged)

Comité scientifique
Salvatore Bono (Università di Perugia), Marco Trotta (Università di Chieti-Pescara), Hassan Remaoun (Université d'Oran), Alexandros Dagkas (Université Aristote de Thessalonique), Abdallah Abdel-Ati al-Naggar (Academy of Scientific Research & Technology, Egypt), Tuomo Melasuo (Tampere Peace Research Institut, University of Tampere), Vittorio Felci (Université de Malmoe, Svède), Egidio Ivetic (Università di Padova)

Rédaction, publication

Szegedi Tudományegyetem
Kora Újkori és Újkori Történeti Tanszék
H-6722 Szeged, Egyetem u. 2.
Tel./Fax.: (36) (62) 544-805, 544-464
e-mail : jnagy@hist.u-szeged.hu

Metteur en pages
Péter Ákos Ferwagner

ISSN 0238-8308 (Nyomtatott)
ISSN 2786-0663 (Online)

https://ojs.bibl.u-szeged.hu/index.php/mediterran_tanulmanyok/index

Actes du colloque scientifique « *La Seconde Guerre mondiale et ses conséquences dans la région méditerranéenne (1939-1948)* »
21 novembre 2025, Université de Szeged

Les opinions émises dans les articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. La publication de chaque contribution est soumise au jugement favorable des évaluateurs du Comité de rédaction et du Comité scientifique.

SOMMAIRE

László J. Nagy
Alessandro Rosselli (1955-2025) **5**

Dossier : La Seconde Guerre mondiale et ses conséquences
dans la région méditerranéenne

Krisztián Bene
Les ressortissants hongrois sous autorité française (1945-1947)
Conditions de captivité, travail et rapatriement..... **7**

Péter Ákos Ferwagner
Le chemin vers l'indépendance de la Syrie, 1936-1946..... **21**

Beáta Kornéli
Saudi Arabia During World War II and German Diplomatic Influence Building .. **49**

László K. Gulyás
Saudi Arabia in World War II and Beyond:
The Airfield at Dhahran, a Tool for American Expansion in the Middle East..... **59**

Zoltán Prantner
Yemen and the Axis Powers **69**

Beáta Varga
The Crimean Peninsula in World War II..... **89**

Zoltán Dévavári
Political Justice, War-Crime Responsibility, and the Hungarian Minority Elite
in Postwar Yugoslavia – The People's Court Trial of Leó Deák,
Lord Lieutenant of Bács-Bodrog County Novi Sad (Újvidék),
24 October – 1 November 1945 ..... **97**

Études et travaux de recherche

Hubert Chlebik
Between Islam and Christianity: The Holy League
in the Eyes of the Polish–Lithuanian Regional Diets in 1597 ..... **117**

Antonio Magurano
Paysage agricole, économie marchande et vestiges féodaux
dans la « Terre d'Otrante » (XVI^e^-XVII^e^ siècles) **135**

Tamás Túróczi
Los incidentes de *sampán-sangley* y el fragor de 1603 en Filipinas **141**

Simona Nicolosi
Peter Zrínyi and Catherine Frankopan: an intriguing marriage **151**

István Dávid Vácz
British Geopolitics and the 'German Menace' in Iran:
Railways, Commerce, and Strategic Rivalry before the First World War **163**

Mercédesz Kira Kiss
L'évolution de la séparation des trois pouvoirs en France,
la triade de Montesquieu sous le gouvernement de Vichy (1940-1944) **203**

Bálint Mezei
Establishment of the "Assad Military Engineering Academy" in Aleppo
within the Framework of Soviet Bloc Activities in the Middle East **221**

Le chemin vers l'indépendance de la Syrie, 1936-1946

PETER ÁKOS FERWAGNER
UNIVERSITE DE SZEGED

Cinq ans après avoir officiellement obtenu son indépendance des Forces françaises libres en 1941, la Syrie s'est définitivement affranchie de la tutelle française. Ses dirigeants ont proclamé l'indépendance le 17 avril 1946, alors que les dernières troupes françaises quittaient le pays. Cet acte d'une importance historique a mis un terme à un long processus marqué par une confrontation permanente entre le gouvernement français et la société syrienne ainsi que son élite politique. George Antonius, témoin contemporain, constata : « L'histoire du mandat est avant tout celle d'une lutte entre les ambitions françaises et les aspirations arabes, qui a duré seize ans, au grand détriment des deux parties »[1]. L'éminent historien André Nouschi s'est interrogé aussi sur les raisons de ces « affrontements permanents » et sur les raisons pour lesquelles les parties avaient été incapables d'élaborer des solutions politiques acceptables pour tous[2]. Je vais tenter ci-après de mettre en lumière ces causes, tout en essayant de retracer les principales étapes de la dernière phase du cheminement vers l'indépendance de la Syrie.

Après avoir fait partie intégrante de l'Empire ottoman pendant quatre siècles, la Syrie est devenue un territoire sous mandat français en 1920 : la France s'est vu confier par la Société des Nations la mission (le mandat) de « faciliter le développement progressif de la Syrie et du Liban comme États indépendants »[3]. Les grandes puissances victorieuses de la Première Guerre mondiale ont officiellement mis en place le système des mandats parce qu'elles estimaient que les peuples dominés antérieurement par les puissances vaincues (l'Allemagne, l'Empire ottoman) avaient certes droit à l'autodétermination, mais qu'ils n'étaient pas encore suffisamment développés pour obtenir immédiatement une indépendance totale et voler de leurs propres ailes ; ils avaient donc besoin du soutien et de l'aide

---

[1] George Antonius, *The Arab Awakening. The Story of the Arab National Movement*, Philadelphia – New York – Toronto, 1939, p. 368. L'auteur a écrit son ouvrage en 1936 ; la première édition a été publiée en 1938.

[2] André Nouschi, « La France et le Proche-Orient 1918-1920. Cohérence ou contradictions ? », *Cahiers de la Méditerranée*, nº 48, juin 1994, p. 67-82. Il convient de noter que Nouschi a remis en question l'existence même d'une politique cohérente de la France au Proche-Orient dans les années qui ont suivi la Première Guerre mondiale. Selon lui, ce « mauvais départ » a eu « des conséquences » pour l'avenir.

[3] Mandat de la SDN pour la Syrie et le Liban, 1922. Article premier. *Digithèque MJP*, https://mjp.univ-perp.fr/constit/sy1922.htm (consulté le 9 novembre 2025). La Société des Nations confia à la France le 25 avril 1920 à San Remo un mandat « A » sur la Syrie et le Liban. Le mandat fut approuvé par le Conseil général de la SDN le 24 juillet 1922 et est officiellement entré en vigueur le 29 septembre 1923.

des grandes puissances[4]. Cela signifiait non seulement que, dans le cas des mandats « A », l'objectif final, certes sans échéance précise, était d'aboutir à l'indépendance, mais aussi que les grandes puissances, du moins en théorie, considéraient ces territoires sous mandat comme des États. Les Syriens n'ont toutefois jamais accepté le régime du mandat ni la dépendance coloniale qui en découlait, et ils ont tout mis en œuvre pour se libérer de la domination étrangère.

Jusqu'à la proclamation de l'indépendance, le mouvement national syrien a dû parcourir un chemin long et semé d'embûches. Il a mené sans relâche une lutte cohérente pour l'émancipation politique, dont les formes ont évolué tant dans l'espace que dans le temps, allant du soulèvement armé à la non-coopération avec les autorités mandataires, en passant par la lutte pour les droits constitutionnels. L'accession à l'indépendance a constitué un défi colossal, non seulement parce que la puissance coloniale, la France, a tout mis en œuvre pour prolonger sa domination, mais aussi parce que la construction de l'unité nationale s'est heurtée à de sérieux obstacles. La Syrie s'est caractérisée par une grande diversité de minorités religieuses et ethniques, et cette diversité a également ouvert la voie au régionalisme : bien que les musulmans sunnites et les chrétiens soient présents sur l'ensemble du territoire, des minorités telles que les alaouites, les druzes ou les Kurdes ont occupé des territoires distincts et plus ou moins homogènes[5]. Sous le mandat, la France a pleinement tiré parti de ces divisions et, afin de faciliter le contrôle du pays, a accordé divers privilèges, notamment l'autonomie politique et juridique, à des communautés religieuses auparavant opprimées ou persécutées par les Ottomans, telles que les alaouites et les druzes, divisant ainsi la société[6].

Si l'on considère les événements qui ont suivi l'obtention de l'indépendance, les coups d'État militaires qui se sont succédé à un rythme soutenu et, parfois, les structures politiques dictatoriales, il est surprenant de constater que les fondements du pays ont été posés grâce à un compromis démocratique. Après la Première Guerre mondiale, face au projet de partition en plusieurs États régionaux ou confessionnels (damascène, alepien, alaouite et druze[7]) mis en œuvre par la France, l'élite politique s'est unie pour parvenir à une unifica-

[4] Voir paragraphe 4 de l'article 22 du pacte de la Société des Nations : « Certaines communautés qui appartenaient autrefois à l'Empire ottoman, ont atteint un degré de développement tel que leur existence comme nations indépendantes peut être reconnue provisoirement, à la condition que les conseils et l'aide d'un Mandataire guident leur administration jusqu'au moment où elles seront capables de se conduire seules. Les vœux de ces communautés doivent être pris d'abord en considération pour le choix du Mandataire ». Société des Nations, « Pacte de la Société des Nations », février 1920, p. 3-18. *Wikisource, la bibliothèque libre*, https://fr.wikisource.org/wiki/Pacte_de_la_Soci%C3%A9t%C3%A9_des_Nations#Article_22. (consulté le 12 février 2026).

[5] Les principales minorités religieuses et ethniques sont les suivantes : kurde, arménienne, turcomane, tcherkesse, chrétiennes, alouite, druze, ismaélienne, yazidie, etc. Zakaria Taha, « La construction nationale syrienne face aux dynamiques identitaires et communautaires », in Anna Bozzo – Pierre-Jean Luizard (dir.), *Vers un nouveau Moyen-Orient ? États arabes en crise entre logiques de division et sociétés civiles*, Roma, 2016, p. 129-146.

[6] Gérard D. Khoury, *Une tutelle coloniale. Le mandat français en Syrie et au Liban. Écrits politiques de Robert de Caix*, Paris, 2006, p. 231-238.

[7] La communauté musulmane alaouite, une branche de l'islam chiite duodécimain, représente 11 % de la population syrienne et vit principalement dans la région montagneuse qui porte son nom. Les druzes constituent une communauté ethno-religieuse arabe ésotérique issue de l'islam chiite ismaé-

tion totale (1936-1942)[8]. Cette même élite syrienne a accepté, ou plutôt pris acte, de la séparation du Liban – qui, malgré la résistance populaire, comprenait quatre districts appartenant à l'origine à Damas – uniquement pour éviter la création d'un Liban à caractère religieux, majoritairement chrétien maronite et hostile[9]. Compte tenu du régionalisme très marqué, notamment dans les environs de Damas et d'Alep, ce compromis démocratique a ouvert la voie à divers partis politiques qui, bien que populistes, ne prônaient aucune idéologie religieuse ou régionale. Le mouvement national, qui a mobilisé à des degrés divers certaines couches de la société syrienne, s'est donc structuré en formations politiques et en partis dont l'importance et l'influence variaient en fonction des objectifs liés à l'indépendance et à la politique sociale ; toutefois, ce n'est qu'après l'indépendance qu'ils sont devenus de véritables partis organisés au sens occidental du terme[10].

Après la mise en place d'une administration au service des intérêts coloniaux français, les autorités du mandat ont, en apparence, garanti aux Syriens un cadre constitutionnel et démocratique afin de favoriser le développement politique. Le pouvoir politique reposait sur un système de gouvernement républicain similaire à celui de la France, et son caractère laïc s'est renforcé. L'importance de ce système constitutionnel, qui suscitait des illusions chez une partie du mouvement national encore limité, résidait principalement dans le fait qu'il offrait des conditions relativement favorables à la mise en place des structures organisationnelles de ce mouvement.

Dans les années 1930, les dirigeants du mouvement national syrien s'inscrivaient dans la lignée du vaste soulèvement contre les colonisateurs français qui s'est déroulé de 1925 à 1927, et que Michael Provence, spécialiste des périodes coloniale et postcoloniale, a décrit et analysé en détail, mais que j'ai moi-même abordé dans le cadre d'une étude[11]. Ils étaient issus de la petite bourgeoisie et appartenaient souvent à des communautés minoritaires (druzes, alaouites, ismaéliens, chrétiens, etc.) qui étaient traditionnellement hostiles aux

---

lien, qui adhère à la foi druze. Ils sont entre 1,5 et 2 millions et vivent principalement en Syrie et au Liban.

[8] Après avoir chassé par la force militaire le roi élu de Syrie, Faisal, le général Gouraud, haut-commissaire de France au Proche-Orient, divisa, le 31 août 1920, les territoires placés sous son contrôle en quatre États afin de faciliter leur administration : le Grand-Liban, Damas, Alep et l'État des Alaouites. Le 24 octobre 1922, la région montagneuse druze fut séparée, tandis que le sandjak d'Alexandrette se vit accorder l'autonomie. Le 1er janvier 1925, la fusion de Damas et d'Alep donna naissance à la Syrie (c'était la première fois dans l'histoire qu'une entité politique portait ce nom), à laquelle furent intégrés en 1936 l'État alaouite et la région montagneuse druze. En revanche, en novembre 1937, en vertu d'un traité turco-français, Alexandrette fut définitivement séparée, puis cédée à la Turquie en juin 1939.

[9] Samir Aita, « Aux origines de la crise du régime baasiste de Damas », *Le Monde diplomatique*, juillet 2005, p. 12-13.

[10] Péter Ákos Ferwagner, « Nacionalista politikai szervezetek a két világháború közötti Szíriában » [Organisations politiques nationalistes en Syrie entre les deux guerres mondiales], in Ágnes Deák – Krisztina Juhász – Gellért Ernő Marton (dir.), *Sipos József-emlékkötet* [Recueil commémoratif de József Sipos], Szeged, 2023, p. 57-68.

[11] Michael Provence, *The Great Syrian Revolt and the Rise of Arab Nationalism*, Austin, 2005 ; Péter Ákos Ferwagner, « A francia gyarmati uralom megrendülése a Közel-Keleten. Az 1925–1927-i szíriai felkelés » [L'effondrement de la domination coloniale française au Proche-Orient. La révolte syrienne de 1925-1927], *Világtörténet*, vol. 7 (39), 2017, nº 4, p. 545-573.

élites sunnites urbaines et conservatrices ; c'est pourquoi ils ont d'abord collaboré avec les autorités ottomanes jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale, puis avec les autorités du mandat français. Ils étaient nationalistes, mais pas tous de la même manière : les rebelles des années 1920 aspiraient à la reconstitution de la « Grande Syrie », en réunissant la Syrie, le Liban, la Palestine et la Transjordanie, qui relevaient du régime du mandat et avaient été se partagées entre les puissances de l'Entente[12]. En revanche, les fondateurs du Parti Baas, plus ambitieux, luttaient pour l'unification de l'ensemble du monde arabe contre l'impérialisme occidental. Il est révélateur que ce n'est qu'en 1954, plus de dix ans après sa création, que le Baas a ajouté le qualificatif « socialiste » à son nom d'origine (Parti de la Renaissance arabe)[13].

Au cours des années qui ont suivi la répression du soulèvement de 1925-1927, la cause de l'indépendance syrienne a progressé lentement. Les dirigeants du mouvement national, réduits au silence et réprimés, attendaient des Français qu'ils leur accordent l'unité politique et l'autonomie, mais ceux-ci ne voulaient pas en entendre parler. Au cours de la période qui suivit, malgré les efforts considérables déployés par la puissance mandataire pour développer les infrastructures, l'éducation, l'agriculture, l'irrigation et la santé publique, les Syriens restèrent obstinément attachés à leur droit à l'autodétermination. Au printemps 1926, alors que des affrontements persistaient encore dans certaines régions du pays, les Français ont proposé, à titre de solution politique, la convocation d'une Assemblée nationale constituante et la conclusion d'un traité bilatéral. Les élections n'eurent lieu qu'en avril 1928, après le rétablissement complet de l'ordre public. Elles virent la victoire d'une majorité de politiciens modérés aux objectifs hétérogènes, tandis que les nationalistes radicaux, plus unis, formèrent un groupe suffisamment puissant pour dominer le nouveau parlement[14].

Ces nationalistes ont fondé en 1927 leur regroupement, appelé le Bloc national (*al-Kutla al-Waṭaniyya*), qui est resté la force politique syrienne la plus influente jusqu'à la proclamation de l'indépendance. L'un de ses fondateurs était Ibrahim Hanano (1869-1935), d'origine kurde, qui, dès le début, mena une lutte armée contre les occupants français depuis son domaine situé près d'Alep[15]. La présidence du Bloc était assurée par Hachem al-

[12] Pour en savoir plus sur les débuts du mouvement national syrien, voir Lenka Bokova, *La confrontation franco-syrienne à l'époque du mandat 1925-1927*, Paris, 1990, p. 57-71.

[13] Ce socialisme était « arabe » ou « scientifique », selon que la faction « de droite » ou « de gauche » était au pouvoir, sans que ces termes aient jamais eu de sens cohérent. Éric Rouleau, « Aux origines du régime syrien », *Le Monde diplomatique*, mai 2006, p. 8.

[14] Sur les 70 sièges à pourvoir, les nationalistes en obtinrent 22. Philip Shukry Khoury, *Syria and the French Mandate. The Politics of Arab Nationalism, 1920-1945*, Princeton, 1987, p. 245-326 ; Jean-David Mizrahi, « La France et sa politique de mandat en Syrie et au Liban (1920-1939) », in Nadine Méouchy (éd.), *France, Syrie et Liban 1918-1946*, Damas, 2002, p. 35-71.
https://doi.org/10.4000/books.ifpo.3155 (consulté le 6 mai 2026).

[15] Nadine Méouchy, « Le mouvement des *'isabat* en Syrie du Nord à travers le témoignage du chaykh Youssef Saadoun (1919-1921) », in Nadine Méouchy – Peter Sluglett (éd.), *The British and French Mandates in Comparative Perspectives / Les mandats français et anglais dans une perspective comparative*, Leiden, 2004, p. 649-671 ; Nadine Méouchy, « Les temps et les territoires de la révolte du Nord (1919-1921) », in Jean-Claude David et Thierry Boissière (éd.), *Alep et ses territoires. Fabrique et politique d'une ville (1868-2011)*, Beyrouth – Damas, 2014, p. 80-104.
https://doi.org/10.4000/books.ifpo.6657 (consulté le 17 mai 2006).

Atassi (1875-1960), fervent défenseur de longue date du nationalisme arabe ; outre lui, jouaient également un rôle important Jamil Mardam Bey (1893-1960), de Damas, Saadallah al-Jabiri (1893-1947), d'Alep, ainsi que des nationalistes intransigeants qui avaient déjà pris part, pendant la Grande Guerre, au mouvement d'indépendance arabe contre les Turcs (Choukri al-Kouatli, Farès el-Khoury). Ce regroupement rassemblait les chefs de famille les plus influents parmi les propriétaires terriens, la grande bourgeoisie et les représentants les plus fortunés du commerce de gros. Une partie de ces nationalistes a fait ses études à Paris et nombre d'entre eux « ont été imprégnées des valeurs républicaines mais aussi des concepts idéologiques dominants de l'époque en Europe, aux premiers rangs desquels celui d'État-nation. De retour en Syrie, ces personnalités ont cherché à synthétiser puis adapter ce concept aux réalités socio-économiques de leur société patriarcale, multiconfessionnelle et ethnique »[16]. Lors de la création de l'organisation, les fondateurs ont publié une déclaration qui se terminait ainsi : « Nous croyons en la nécessité d'une collaboration basée sur la réciprocité des intérêts et la détermination des obligations mutuelles. Nous ne sommes en aucun cas les ennemis de la France (...) La Nation syrienne est tout à fait prête à lui tendre une main amicale et à oublier le passé douloureux, si tant est qu'elle obtienne sa souveraineté nationale et la satisfaction de ses légitimes aspirations »[17]. Dans les années 1930, le Bloc national était représenté au sein des gouvernements par un ou deux ministres, jusqu'à ce qu'il devienne, à la fin de la décennie, une véritable force gouvernementale et un acteur déterminant dans les négociations d'indépendance menées avec les Français.

Face à ce parti dont l'influence ne cessait de croître, les nationalistes modérés, enclins à coopérer avec la France, se regroupèrent autour du cheikh Tajeddine el-Hassani (1885-1943), fils d'un chef religieux de Damas. Après 1928, les deux camps s'opposèrent : l'un réclamait l'indépendance immédiate, tandis que l'autre souhaitait obtenir l'autonomie en coopérant avec la France. Dans les années 1930, le paysage politique s'est encore élargi avec la création de nouvelles formations (la Ligue d'action nationale, le Parti populaire syrien, le Parti communiste, etc.), qui, bien qu'adhérant à des principes idéologiques différents, rejetaient toutes sans exception le système des mandats.

Malgré leur minorité, la suprématie des radicaux s'est en réalité manifestée dès le début, puisque lors de la première séance de l'Assemblée nationale constituante, en juin 1928, Atassi fut élu président du Parlement et Hanano à la tête de la commission chargée d'élaborer le projet de constitution[18]. Après seulement deux mois de travail, Hanano et son équipe présentèrent leur projet, qui prévoyait la création d'une république parlementaire dotée d'un parlement élu au suffrage universel pour un mandat de quatre ans, d'un chef d'État de confession musulmane, d'un gouvernement responsable devant le parlement, de l'égalité des droits et de la liberté de culte. Ces idées, conformes aux normes démocratiques occidentales, étaient acceptables pour Paris, mais six autres articles du projet ont finalement conduit au veto du haut-commissaire. En effet, le texte ne faisait aucune mention du mandat, confiait au gouvernement syrien le contrôle de l'armée et au parlement le droit de conclure des traités avec des puissances étrangères. Le deuxième article réaffirmait en outre l'unité politique indivisible de l'ancienne Syrie ottomane, ce qui impliquait non seulement

[16] Isabelle Feuerstoss, « Quelques éclairages sur les relations franco-syriennes », *Les Cahiers de l'Orient*, 2014/4, nº 116, p. 95-108.
[17] Peter A. Shambrook, *French Imperialism in Syria, 1927-1936*, Reading, 1998, p. 9.
[18] Xavier Baron, *Aux origines du drame syrien 1918-2013*, Paris, 2013, p. 84-85.

l'union de l'État de Damas et d'Alep, du territoire alaouite, de la région montagneuse druze (Jebel druze) et de la République libanaise, mais aussi l'unification des territoires sous mandat britannique de la Palestine et de la Transjordanie[19].

Faute d'avoir pu parvenir à un compromis, le haut-commissaire de France au Levant Henri Ponsot (1926-1933) a dissous le parlement en mai 1930 et a promulgué une constitution dans laquelle ne figuraient pas les points jugés inacceptables par la France. Ce texte de Ponsot définissait la Syrie comme « un État indépendant et souverain » ainsi qu'une « unité politique indivisible » (articles 1er et 2), tout en énumérant les droits et les obligations de la puissance mandataire (article 116)[20]. Même si le projet ne pouvait entrer en vigueur qu'après l'élection d'un nouveau parlement, il permettait néanmoins à Paris de démontrer à la Société des Nations que, conformément aux dispositions du mandat, la Syrie disposait d'une constitution.

La nouvelle Assemblée nationale fut élue à la fin de l'année 1931 et au début de l'année 1932, et, tout comme en 1928, les nationalistes radicaux se retrouvèrent en minorité (ils remportèrent 14 sièges sur les 70 que comptait l'Assemblée) ; pourtant, ils parvinrent une nouvelle fois à imposer leur volonté à la majorité, et leur détermination n'a fait que se renforcer lorsque, en 1930, la puissance mandataire britannique a conclu avec l'Irak voisin un traité prévoyant l'indépendance et l'adhésion à la Société des Nations (l'adhésion de l'Irak à la SDN s'est effectivement concrétisée en 1932). La France ne souhaitait toutefois pas s'engager sur la voie de la décolonisation, comme en témoignait l'Exposition coloniale grandiose inaugurée à l'automne 1931 dans le bois de Vincennes, près de Paris, et destinée à célébrer son empire colonial de 12 millions de kilomètres carrés[21]. Elle ne parvint même pas à s'entendre avec les nationalistes sur la définition géographique du terme « Syrie ». Les nationalistes refusaient d'entrer au gouvernement et boycottaient le Parlement. En raison de l'incapacité des parties à trouver un compromis, la question de l'indépendance de la Syrie se retrouva définitivement dans l'impasse dès 1933.

En octobre de cette année-là, Paris envoya au Proche-Orient un nouveau haut-commissaire en la personne de Damien de Martel, diplomate chevronné (1933-1938), qui, dans l'espoir d'un accord rapide, présenta fin 1933 au Parlement de Damas le projet de traité franco-syrien qu'il avait rédigé. Le texte prévoyait l'adhésion de la Syrie à la Société des Nations, ainsi que le transfert progressif du pouvoir au gouvernement local en l'espace de quatre ans, mais la France aurait pu maintenir des troupes dans le pays pendant encore 25 ans. Les nationalistes n'ont pas accepté ce projet, notamment parce qu'il aurait entériné la séparation des territoires des alaouites et des druzes. Face à ce rejet, le haut-commissaire a suspendu *sine die* les travaux du Parlement, puis, après avoir envisagé la mise en place de

[19] Mizrahi, « La France et sa politique de mandat », *op. cit.*

[20] Constitution du 14 mai 1930. *Digithèque MJP*, https://mjp.univ-perp.fr/constit/sy1930.htm (consulté le 9 novembre 2025).

[21] François-Xavier Trégan, « Appréhension et méthodes dans un système mandataire : le cas de la participation des États du Levant à l'Exposition coloniale internationale de Paris, 1931 », in Méouchy (éd.), *France, Syrie et Liban 1918-1946*, *op. cit.*, p. 91-103. https://books.openedition.org/ifpo/3171 (consulté le 11 novembre 2025) ; Charles-Robert Ageron, « L'exposition coloniale de 1931 : mythe républicain ou mythe impériale ? », *Études Coloniales*, le 25 août 2006. https://www.histoire-immigration.fr/sites/default/files/musee-numerique/documents/ext_media_fichier_417_bibliographie_1931.pdf (consulté le 9 novembre 2025).

diverses réformes administratives, a été contraint de retirer son projet[22]. Jean-David Mizrahi constate à juste titre que « la politique mandataire apparaît durant cette période beaucoup plus réactive que volontariste »[23]. Le pouvoir mandataire a tenté d'introduire *unilatéralement* des réformes qui n'ont toutefois pas satisfait les nationalistes radicaux ; c'est pourquoi cette politique n'a pas pu aboutir à un règlement rassurant et, surtout, pacifique de la question de l'indépendance de la Syrie.



Le pavillon de la Syrie et du Liban à l'Exposition coloniale de Paris (Wikipedia)

L'impasse politique prit fin en décembre 1935 par une série de manifestations nationalistes de masse dans les rues d'Alep, de Damas et de Hama. Le moment choisi pour ce revirement politique n'est pas le fruit du hasard, car les réactions tièdes de la Grande-Bretagne et de la France face à la campagne militaire de Mussolini en Éthiopie ont renforcé l'hostilité des musulmans envers l'Europe dans tout le Proche-Orient. Un mouvement de boycott, né en réaction aux tarifs élevés des transports en commun, a vu le jour à Damas, ce qui a attisé le mécontentement[24]. Et pour couronner le tout, les funérailles de Hanano, décédé, dégénérèrent en manifestation contre le mandat et en faveur de l'indépendance, puis en véritable soulèvement. Dans ce climat tendu à l'extrême, une grève générale de 36 jours a éclaté en janvier 1936, paralysant l'économie et entraînant la fermeture des écoles et des

[22] Peter Shambrook, « Bypassing the nationalists : comte Damien de Martel's "administrative" reforms of January 1936 », in Méouchy (éd.), *France, Syrie et Liban 1918-1946*, *op. cit.*, p. 229-233. https://books.openedition.org/ifpo/3186 (consulté le 13 novembre 2025).
[23] Mizrahi, « La France et sa politique de mandat », *op. cit.*
[24] Henry de Wailly, *Liban, Syrie : le mandat 1919-1940*, Paris, 2010, p. 295-296.

commerces. En réponse, les autorités françaises ont arrêté l'un des principaux dirigeants du Bloc national, Mardam Bey, et ont instauré un couvre-feu dans les grandes villes. Des affrontements violents ont également eu lieu, faisant des victimes dans les deux camps[25]. En signe de protestation contre la politique française, le gouvernement modéré de Tajeddine el-Hassani a démissionné fin février, et comme Paris faisait également l'objet de vives critiques de l'étranger en raison de son comportement, le pouvoir mandataire a été contraint de céder[26]. Le haut-commissaire a convoqué les représentants du Bloc national à Beyrouth pour des négociations, au cours desquelles les principes fondamentaux du traité bilatéral ont été élaborés. Le 21 mars, une délégation de six membres, conduite par Atassi, s'est rendue à Paris pour mener des négociations avec le gouvernement français en vue de la finalisation d'« un traité d'amitié et d'alliance sur la base de l'indépendance et de la souveraineté de la Syrie, dans le cadre de son unité historique »[27].

Les négociations avançaient difficilement, les positions étant particulièrement éloignées l'une de l'autre sur la question des régions montagneuses druzes et du territoire alaouite. La France ne voulait pas céder ni affaiblir ses positions au Proche-Orient à un moment où la situation européenne prenait une tournure défavorable : Hitler avait remilitarisé la région du Rhin et l'axe germano-italien venait de voir le jour. De plus, l'économie française montrait des signes de crise, le franc avait été dévalué et il fallait recourir à une aide extérieure. Ce sont les développements de la politique intérieure française qui ont permis de sortir les négociations de l'impasse, puisque les élections de printemps avaient été remportées par le Front populaire de gauche, puis que le socialiste Léon Blum avait pu former un gouvernement. Blum adopta une approche plus libérale à l'égard des colonies et s'efforça d'établir un nouveau type de relations non seulement avec la Syrie, mais aussi, par exemple, avec l'Algérie, le Madagascar et l'Indochine[28]. C'est le secrétaire d'État du nouveau ministre des Affaires étrangères, Yvon Delbos, le socialiste Pierre Viénot, qui fut chargé de mener les négociations avec les Syriens et de libéraliser le système des mandats[29].

Les discussions ont abouti le 9 septembre, date à laquelle un accord, également appelé Accords Viénot, a été conclu sur le projet de traité reconnaissant l'indépendance de la République syrienne. Les parties ont convenu de « conclure un traité d'amitié et d'alliance pour définir sur les bases de complète liberté, souveraineté et indépendance, les relations qui subsisteront entre les deux États après la cessation du mandat »[30]. Selon les prévisions, ce traité entrera en vigueur dès l'adhésion de la Syrie à la Société des Nations, qui devra

[25] Dans la capitale, soixante personnes ont perdu la vie et plusieurs centaines ont été blessées. Voir un compte rendu contemporain sur les affrontements : Marcel Homet, « Les sanglants émeutes de Syrie », *Vu*, année 9, nº 420, le 1er avril 1936, p. 375-378.

[26] Martin Thomas, *The French Empire Between the Wars. Imperialism, Politics and Society*, Manchester – New York, 2005, p. 295-296.

[27] Maurice Albord, *L'Armée française et les États du Levant 1936-1946*, Paris, 2000, p. 25-68.

[28] Thomas, *The French Empire Between the Wars*, *op. cit.*, p. 277-311.

[29] Pour en savoir plus sur le déroulement des négociations, voir Pierre Viénot, *Le traité franco-syrien*, Rocroi, 1939, p. 6–10 ; Jacques Couland, « Le Front populaire et la négociation des traités avec les États du Levant », in Walid Arbid – Salgur Kançal – Jean-David Mizrahi – Samir Saul (dirs.), *Méditerranée, Moyen-Orient. Deux siècles de relations internationales – Recherches en hommage à Jacques Thobie*, Paris, 2003, 501-520.

[30] « Le projet de traité Franco-Syrien de 1936 », *Revue générale de droit international public*, troisième série, tome XVI, tome XLIX – 1941-1945, volume II, p. 317-321.

intervenir dans les trois ans suivant la ratification du traité. La France conservera pendant cinq ans encore deux bases aériennes en Syrie et maintiendra des troupes stationnées dans les montagnes druzes ainsi que dans la région alaouite, mais le maintien de l'ordre et la protection des frontières incomberont au gouvernement syrien[31]. La Syrie maintiendra la parité financière existante entre les monnaies des deux pays. Dans sa déclaration du 9 septembre, Viénot a évalué le traité comme suit : « Ces textes substantiels qui traduisent notre amitié et qui embrassent tous les aspects des futurs rapports entre la France et la Syrie sur les bases de complète liberté, souveraineté et indépendance, ont une haute signification. Ces textes ouvrent la voie à la reconnaissance de la souveraineté de la Syrie par tous les États membres de la Société des Nations. Ils donnent ainsi une satisfaction éclatante aux légitimes aspirations du peuple syrien »[32]. Le Bloc national aurait certes souhaité que le Liban fasse partie intégrante de la Syrie, mais le gouvernement français refusa cette proposition et conclut en novembre un traité avec ce pays montagneux, reconnaissant ainsi son indépendance[33].



La délégation du Bloc national et les représentants du gouvernement français signent l'accord franco-syrien à Paris. De gauche à droite : un homme politique français, Mustapha al-Chihabi, Saadallah al-Jabiri, Jamil Mardam Bey, Farès el-Khoury, Hachem al-Atassi signant, Pierre Viénot, Léon Blum et Camille Chautemps (Wikipedia)

[31] Robert Montagne, « Le traité franco-syrien », *Politique étrangère*, vol. 1, 1936, nº 5, p. 34-54.
[32] Alain Ruscio, « Le Mandat français sur la Syrie : une domination coloniale sans cesse contestée », *Histoire coloniale et postcoloniale*, le 1er janvier 2025. https://histoirecoloniale.net/mandat-francais-sur-la-syrie-une-brutale-domination-coloniale-sans-cesse-contestee/ (consulté le 15 février 2026).
[33] Cyril Buffet, « Le traité franco-libanais de 1936 », *Cahiers de la Méditerranée*, année 1992, nº 44, p. 55-63.

La délégation syrienne de retour au pays a été accueillie par une foule en liesse[34], car la France avait cédé sur un point essentiel : elle avait accepté que la région montagneuse druze et le territoire alaouite fassent partie intégrante de l'État syrien, tout en conservant leur régime administratif et financier particulier. En décembre 1936, le haut-commissaire transféra effectivement la souveraineté sur ces deux territoires au gouvernement syrien. Profitant de ce climat favorable, le Bloc national remporta une victoire écrasante lors des élections organisées en novembre : Hachem al-Atassi devint président de la République et Jamil Mardam Bey, Premier ministre. À la fin de l'année, le nouveau parlement syrien ratifia par 81 voix contre 9 le traité, en vertu duquel la France s'engageait donc à accorder l'indépendance à la Syrie dans un délai de trois ans, et le pays fut réunifié[35]. Le gouvernement français ayant fixé le début de cette période de trois ans au 1er janvier 1937, l'indépendance aurait dû être accordée au plus tard le 1er janvier 1940.

Or, pour que le traité entre en vigueur, il aurait fallu qu'il soit également ratifié par l'Assemblée nationale française, ce qui ne s'est toutefois jamais produit. De plus, dès la conclusion du traité, la Turquie a immédiatement soulevé la question d'Alexandrette : étant donné que le document prévoyait, comme on le sait, la réunification de la Syrie, Ankara fit savoir en septembre 1936 qu'il lui était inacceptable que la population turque du sanjak d'Alexandrette d'environ 4 000 kilomètres carrés passe sous l'autorité d'un gouvernement indépendant de Damas, dominé par des nationalistes arabes. Ankara affirmait que la population d'Alexandrette était majoritairement turque, alors que cela ne correspondait pas à la réalité, puisque selon le recensement de 1933, sur une population totale de 186 700 habitants, seuls 70 800 se déclaraient turcs (37 %)[36]. Selon d'autres données, la situation était encore plus défavorable du point de vue turc : selon celles-ci, en 1936, sur une population d'environ 240 000 habitants, 49 % étaient arabes (alaouites, chrétiens orthodoxes et musulmans sunnites), 23 % turcs (55 000 personnes), 18 % d'Arméniens, 8 % de Turkmènes, les 2 % restants appartenant à d'autres minorités[37]. Le gouvernement turc exigea néanmoins qu'un traité distinct soit conclu concernant Alexandrette, ce que la Société des Nations accepta, et décida d'accorder une autonomie interne au sandjak. Cette décision fut toutefois rejetée par le Parlement syrien, qui estimait que la perte de cette région mettrait en péril de manière permanente la sécurité d'Alep. La décision a bien sûr suscité de vives protestations de la part des nationalistes arabes locaux aussi, menés par Zaki al-Arsuzi, qui réclamaient la réunification avec la Syrie, mais leurs protestations sont restées lettre morte tandis que cette affaire a contribué à attiser le nationalisme à l'échelle nationale[38]. Sachant que, dans le contexte de la menace allemande grandissante et face à la montée des tensions en Europe provoquée par la création de l'Axe Rome-Berlin, la France accordait plus d'importance à

[34] René Pinon, « Le Proche-Orient après la signature des traités franco-syrien et franco-libanais », *Affaires étrangères*, année 8, nº 3, mars 1938, p. 149-165.
[35] Mizrahi, « La France et sa politique de mandat », *op. cit.*
[36] Baron, *Aux origines du drame syrien*, *op. cit.*, p. 90.
[37] Dalal Arsuzi-Elamir, « Zakī al-Arsūzī and Syrian-Arab nationalism in periphery : the Alexandretta crisis of 1936-1939 », in Thomas Philipp – Christoph Schumann (éd.), *From the Syrian Land to the States of Syria and Lebanon*, Beirut, 2004, 307-325.
[38] Keith D. Watenpaugh, « "Creating Phantoms" : Zaki al-Arsuzi, the Alexandretta Crisis, and the Formation of Modern Arab Nationalism in Syria », *International Journal of Middle East Studies*, vol. 28, 1996, nº 3, p. 363-389.

ses bonnes relations avec la Turquie qu'au soutien de Damas, le gouvernement turc refusa toute concession, rejetant même la possibilité d'un nouveau recensement. Après l'Anschluss de mars 1938, la France et la Turquie ont conclu, le 4 juillet, un traité d'amitié qui a permis aux Turcs de prendre progressivement le contrôle d'Alexandrette ; dans ces circonstances, les Turcs ont obtenu la majorité lors de l'élection du parlement local. Conformément à la décision prise par ce parlement en septembre 1938, la région prit le nom de Hatay, puis, à la suite de l'accord définitif signé par Paris et Ankara le 23 juin 1939, Hatay fut intégrée à l'administration turque[39]. Après cette intégration, par crainte des Turcs, des dizaines de milliers d'Arabes et d'Arméniens fuyaient la province pour la Syrie. Les nationalistes syriens n'ont jamais accepté la perte d'Alexandrette ; après l'indépendance, ce problème n'a cessé d'empoisonner les relations bilatérales entre la Turquie et la Syrie.

Le gouvernement du Bloc national a subi une grave perte de prestige non seulement à cause de la cession d'Alexandrette, mais aussi en raison de l'enlisement de la question de l'indépendance. Les changements de la politique intérieure française et la montée en puissance de la droite ont contraint, à l'été 1937, le premier gouvernement Blum à démissionner, tandis que se renforçaient les forces qui considéraient comme irresponsable d'accorder l'indépendance à la Syrie (et au Liban) à un moment où les relations internationales en Europe s'exacerbaient[40]. Bien sûr, ce ne sont pas seulement les relations internationales défavorables à la France qui ont poussé le gouvernement parisien à reporter l'octroi de l'indépendance à la Syrie. Les intérêts commerciaux et économiques français, présents depuis des siècles sur la côte orientale de la Méditerranée[41], ont pesé lourd dans la balance ; grâce aux investissements réalisés, ces intérêts avaient pris encore plus d'importance pendant la période du mandat et pouvaient aider la France à sortir de la crise économique[42].

Sous la pression de la droite, le gouvernement du Front populaire a repoussé à plusieurs reprises la ratification parlementaire du traité franco-syrien et a formulé de nouvelles exigences, ce qui a contraint, fin 1937, le gouvernement de Mardam Bey à s'engager à respecter les droits des minorités et à accepter les conseillers nommés par les Français. En 1938, le Premier ministre syrien a négocié pendant plusieurs mois avec Georges Bonnet, ministre français des Affaires étrangères, puis, en novembre, il fut contraint d'accepter que la Syrie « garantisse à tous la liberté de culte ainsi que l'exercice des droits qui en découlent, et reconnaisse en outre aux chrétiens le droit de se soustraire, dans tous les domaines, au droit canonique islamique et à la justice islamique ». Parallèlement, le général Charles Huntziger, commandant des troupes françaises au Proche-Orient, menait également des négociations

[39] Khoury, *Syria and the French Mandate*, *op. cit.*, p. 494-514.

[40] Camille Fidel, « Les conséquences des traités franco-syrien et franco-libanais pour la situation de la France dans le Levant », *Revue des questions coloniales et maritimes*, année 62, n° 473, janvier-février-mars 1937, p. 1-8.

[41] Entre 1895 et 1914, les Français ont fourni les deux tiers des capitaux étrangers investis dans l'Empire ottoman. Vincent Cloarec, *La France et la question de Syrie 1914-1918*, Paris, 1998, p. 18.

[42] Les investissements français en Syrie sont toutefois restés bien en deçà du niveau des investissements britanniques en Palestine ou en Irak, et se sont avérés tout à fait insuffisants pour donner un élan au développement de l'agriculture et de l'industrie syriennes. Mohammed Ali Al-Saleh, « Les aspects économiques généraux de la relation mandataire France, Syrie et Liban, 1918-1946 », in Méouchy (éd.), *France, Syrie et Liban 1918-1946*, *op. cit.*, p. 197-210.
https://books.openedition.org/ifpo/3182 (consulté le 11 novembre 2025).

avec Mardam Bey, qui « visaient essentiellement à établir la tutelle du commandement suprême français du Levant sur l'armée syrienne, par l'intermédiaire du chef de la mission militaire française »[43]. Ces compromis forcés ont suscité le mécontentement et l'impatience de l'opinion publique nationaliste, qui s'est exprimée notamment par des manifestations de rue.

Le coup de grâce porté au traité franco-syrien, et par là même à l'indépendance syrienne, fut finalement donné le 14 décembre 1938, lorsque Bonnet annonça que le gouvernement ne mettrait pas pour l'instant la ratification à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, ce qui fut d'autant plus décevant que, un mois plus tôt, le ministre des Affaires étrangères s'était encore officiellement engagé à ce que le Parlement français ratifie le traité avant le 31 janvier 1939. Jean Chaudouet a qualifié ce comportement gravement erroné de la part de la majorité des dirigeants politiques français d'« incroyable myopie intellectuelle », en faisant référence à ses conséquences[44]. En réponse, les Syriens, se sentant trahis, ont exigé l'application complète du traité et ont rejeté toute nouvelle concession. Le Parlement vota, le 31 décembre, cette mention : « La Chambre syrienne, sincèrement désireuse d'une alliance avec la France, reste attachée au texte du traité qu'elle a ratifié le 22 décembre 1936. Elle considère que les droits de la Syrie prévus par cet acte s'imposent, mais que, si le Parlement français est libre de rejeter l'alliance avec la Syrie, il ne peut pas refuser de reconnaître son droit naturel à l'indépendance consacré par le pacte même de la SDN »[45].

C'est dans ce climat tendu et particulièrement hostile que Gabriel Puaux, le nouveau haut-commissaire, qui était d'ailleurs partisan de la prolongation pour une durée indéterminée de la présence militaire française et du renforcement des autonomies régionales au détriment du gouvernement central[46], est arrivé à Beyrouth au début de l'année 1939, mais il n'a pas eu l'occasion d'engager un dialogue fructueux. Le gouvernement nationaliste de Mardam Bey démissionna en signe de protestation au mois de février mais quelques semaines plus tard, alors que des nationalistes étaient emprisonnés, un gouvernement encore plus radical a été formé, avec lequel toute possibilité de négociation était exclue. Des manifestations violentes eurent lieu à Damas et à Alep, et les forces de l'ordre durent intervenir qui a fait des victimes. Les tensions se sont intensifiées, la violence s'est propagée, des maisons ont été pillées, les écoles, les universités et les banques ont fermé leurs portes, et les liaisons entre les localités ont été interrompues. Les tensions ont été exacerbées par le fait que la majorité des druzes et des alaouites n'acceptaient pas l'autorité du gouvernement central ; dans les régions qu'ils habitaient, la voix des séparatistes, sans aucun doute avec le soutien tacite des autorités militaires françaises, s'est amplifiée et les fonctionnaires envoyés par la capitale ont été chassés. Face à ce mouvement, Puaux accorda, le 7 juillet, un statut semi-autonome aux alaouites, aux druzes ainsi qu'à la région de la Jazira, dans l'est de la Syrie, ce qui apaisa les tensions dans ces zones. Ailleurs, en revanche, cela n'a fait qu'exacerber les tensions ; de plus, le 10 juillet, en prenant des mesures drastiques, le haut-commissaire a suspendu la Constitution, dissous le Parlement et les partis et confié le pouvoir à un conseil de directeurs généraux qu'il avait lui-même nommés et qui gouvernaient

[43] Baron, *Aux origines du drame syrien*, *op. cit.*, p. 92. Sur les concessions militaires demandées par Huntziger voir Albord, *L'Armée française et les États du Levant*, *op. cit.*, p. 53-55.
[44] Jean Chaudouet, *La Syrie*, Paris, 1997, cité par de Wailly, *Liban, Syrie : le mandat*, *op. cit.*, p. 303.
[45] Albord, *L'Armée française et les États du Levant*, *op. cit.*, p. 25-68.
[46] Henry Laurens, *L'Orient arabe. Arabisme et islamisme de 1798 à 1945*, Paris, 1993, p. 329.

par décrets. À ce moment-là, même le président de la République n'était plus en fonction, car Atassi avait démissionné en signe de protestation contre ces événements, tandis que de nombreux hommes politiques nationalistes s'étaient exilés. Le traité bilatéral de 1936 fut relégué aux oubliettes, la question de l'indépendance syrienne se retrouva à nouveau dans une impasse, et toute solution politique semblait totalement hors de portée.

Au cours de l'été 1939, les Français se préparaient déjà au prochain grand conflit au Proche-Orient. Ils ont complété leurs effectifs, envoyé des renforts, acheminé du matériel de guerre sur place et construit de nouvelles casernes. Fin août, le général Maxime Weygand, ancien haut-commissaire, prit le commandement en chef des troupes du Levant, et le 3 septembre, la France entra en guerre, ce qui n'augurait rien de bon pour l'indépendance de la Syrie. L'entrée de la France dans la Deuxième Guerre mondiale s'accompagnait de l'imposition de l'état de siège au Levant.

Pendant la guerre, tant les pays de l'Axe que les Alliés étaient conscients de l'importance du Levant, notamment en raison de la proximité du canal de Suez. L'armistice conclu en juin 1940, après la défaite militaire de la France, plaçait les territoires sous mandat au Proche-Orient sous l'autorité de l'État français nouvellement créé, dont le siège était à Vichy et qui était dirigé par le maréchal Philippe Pétain. Même si l'armistice conclu avec les Allemands n'a pas officiellement mis fin au mandat, les autorités mandataires n'ont plus exercé dès lors de pouvoir exclusif en Syrie, car l'avenir des territoires sous mandat dépendait désormais de l'issue de la guerre mondiale. Le général Charles de Gaulle, chef de la France libre déterminé à poursuivre la guerre, considérait la conquête de ces territoires comme essentielle et avertit ses alliés britanniques que la conquête de la Syrie et du Liban était inconcevable sans la participation active des Forces françaises libres (FFL).

Matthieu Rey a récemment mis en évidence la contradiction qui se pose concernant la politique de la France libre au Proche-Orient, à savoir que ce mouvement s'est toujours défini comme un mouvement de libération, son objectif premier étant de libérer la France de l'occupation allemande, alors qu'au Moyen-Orient et dans d'autres régions du monde, il s'efforçait de préserver l'intégrité territoriale de l'empire colonial français, reléguant au second plan les idéaux de libération, d'autodétermination et d'indépendance reconnus par la Charte de l'Atlantique[47]. De plus, le mouvement de De Gaulle au Levant visait manifestement non seulement à maintenir le plus longtemps possible sa domination de type colonial, contrairement au rôle de libérateur voulant jouer dans la métropole, mais aussi à s'opposer aux autres grandes puissances, en premier lieu celle de la Grande-Bretagne, qui entendait prendre la place d'une France affaiblie en Syrie et au Liban. Autrement dit, la France libre menait dans la région une rivalité entre grandes puissances tout aussi intense que celle de la République française à l'époque de l'impérialisme classique, à la fin du XIX^e^ siècle[48].

Grâce aux efforts de De Gaulle, les forces britanniques et les FFL se sont alliées pour lutter contre les soldats français stationnés en Syrie et au Liban sous le commandement du régime de Vichy, collaborateur des nazis. Au départ, cette entreprise ne semblait pas être une promenade de santé pour les Alliés, car rien au Proche-Orient n'indiquait que les populations souhaitaient se joindre à la lutte contre les puissances de l'Axe, ce qui reste vrai

[47] Mathieu Rey, « Logiques impériales et luttes anticoloniales. L'effacement de la France libre en Syrie (1943-1945) », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 109, décembre 2024, p. 125-139.
[48] *Ibid*.

même si l'on sait qu'après le déclenchement de la guerre mondiale et jusqu'à l'armistice du juin 1940, une multitude de déclarations de sympathie et de fidélité parvinrent aux autorités françaises du Levant sous forme de lettres et de télégrammes. L'élite politique syrienne a vu dans la défaite militaire de la France et dans le cessez-le-feu une occasion rapide d'accéder à l'indépendance, tandis que les membres de l'administration civile et militaire française, qui auraient d'abord été disposés à poursuivre la lutte contre les puissances de l'Axe, ont tellement mal pris l'attaque britannique du 3 juillet contre la flotte française stationnée à Mers el-Kébir qu'ils ont finalement opté pour Vichy[49]. C'est pourquoi en 1941, en cas d'attaque, il fallait s'attendre à une résistance acharnée de la part de l'Armée du Levant, fidèle à Vichy[50]. Le haut-commissaire Puaux s'efforça dans un premier temps de manœuvrer et de maintenir de bonnes relations de voisinage avec les Britanniques, ne serait-ce que parce que, en raison du blocus maritime imposé par les Alliés, l'économie syrienne s'était retrouvée isolée, ce qui avait entraîné une grave pénurie alimentaire menaçant de provoquer une famine, que seuls les Anglais pouvaient aider à éviter[51]. Mais en décembre 1940, il dut céder sa place au général Henri Dentz, absolument loyal envers Pétain sur tous les plans, mais peu charismatique. Une décision révélatrice : c'est la première fois depuis 1925 qu'un militaire est nommé haut-commissaire.

À cette époque, les nationalistes syriens, enhardis par la défaite militaire de la France, se sont à nouveau mobilisés et ont exigé le rétablissement de l'ordre constitutionnel et la nomination d'un gouvernement représentatif. Pour eux, le maintien de la présence et de la domination françaises était d'autant plus inacceptable et insupportable qu'il s'agissait, après tout, d'une puissance vaincue. En mars 1941, la hausse du prix du pain a déclenché une grève générale dans les grandes villes, qui a débouché en plusieurs endroits sur des affrontements ayant fait des victimes. Les nationalistes se sont radicalisés et ont refusé toute coopération avec les autorités du mandat ; ils ont même exigé ouvertement l'entrée en vigueur du traité de 1936 et la reconnaissance de l'indépendance de la Syrie. Afin d'éviter que la situation ne s'aggrave, le haut-commissaire a instauré l'état d'urgence dans les grandes villes. Puis, pour apaiser les esprits, Dentz annonça, le 1er avril 1941, que le gouvernement de Vichy, tout en comprenant le désir d'indépendance du peuple syrien, ne pouvait modifier le statut juridique du pays tant que la situation politique mondiale ne se serait pas stabilisée[52], c'est-à-dire tant que la guerre durerait. L'annonce du haut-commissaire a quelque peu apaisé les tensions, à tel point qu'à Damas, Khaled al-Azem (1903-1965), président de la Chambre de commerce et d'industrie et nationaliste modéré, s'est montré disposé à former un gouvernement ; les Français l'ont même nommé président provisoire de la République. Son gouvernement a libéré des prisonniers politiques et pris des mesures pour rétablir la vie

[49] Anne-Lucie Chaigne-Oudin, *La France dans les jeux d'influences en Syrie et au Liban (1940-1946)*, Paris, 2009, p. 10-13.

[50] En 1940, l'Armée du Levant comptait 100 000 hommes, mais, conformément à l'armistice conclu avec les Allemands, les réservistes furent rapatriés en métropole. Ainsi, en 1941, les effectifs ne comptaient plus que 35 000 militaires de carrière, auxquels s'ajoutaient 10 000-15 000 combattants recrutés sur place. Isaac Lipschits, *La politique de la France au Levant, 1939-1941*, Paris, 1963, p. 195-196.

[51] Al-Saleh, « Les aspects économiques généraux », *op. cit.*

[52] Antoine Hokayem, « La France et le Levant de 1940 à 1943 : l'indépendance du Liban et de la Syrie », *Cahiers de la Méditerranée*, nº 48, juin 1994, p. 83-118.

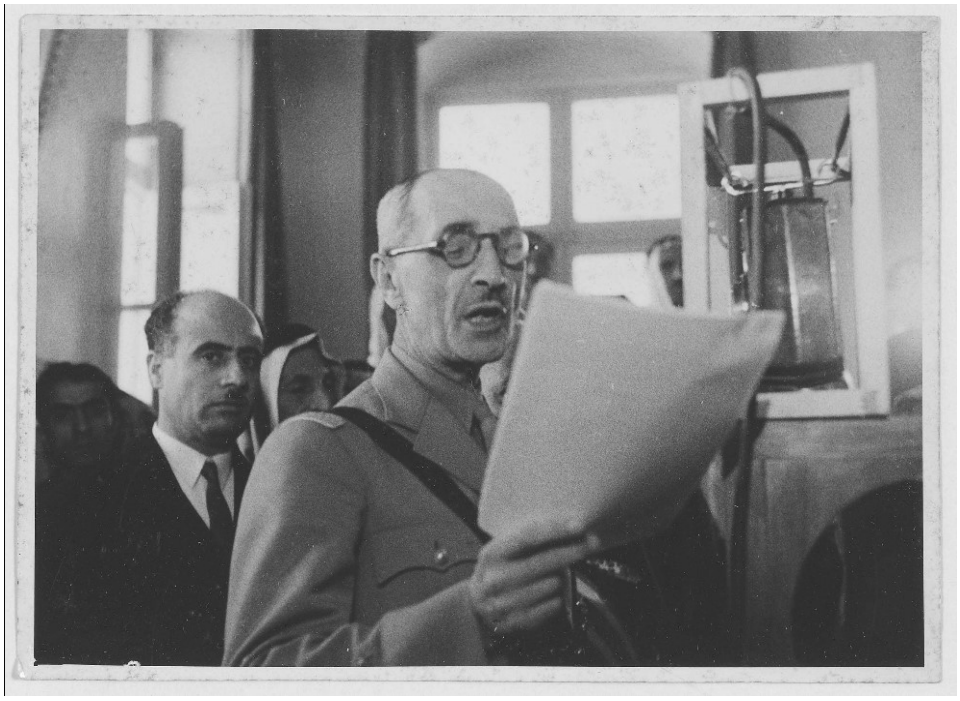
politique constitutionnelle, mais cela n'a pas suffi à lui assurer le soutien total du Bloc national[53]. De plus, après le 19 avril, date à laquelle Vichy, sous la pression de l'Allemagne nazie, annonça le retrait de la France de la Société des Nations, les nationalistes purent avancer un nouvel argument pour étayer leurs revendications : le fait que la France ait quitté la SDN entraînait la fin de son mandat sur la Syrie. Vichy a bien sûr rejeté cette interprétation et s'est référé à la décision commune des grandes puissances concernant le régime du mandat[54].

Dès l'été 1940, Londres avait clairement fait savoir qu'elle serait contrainte de prendre des mesures militaires si l'ennemi venait à menacer les États du Proche-Orient placés sous sa protection, ce qui se concrétisa en 1941 avec le débarquement en Afrique du Nord de l'Afrika Korps sous le commandement du général Erwin Rommel, l'occupation de la Grèce et de Chypre par les Allemands et le déclenchement, en mai 1941, du soulèvement irakien contre les Britanniques. Les événements irakiens ont notamment pesé lourd dans la balance, car les insurgés avaient besoin d'armes allemandes et Berlin avait convenu avec Vichy que ses avions de transport à destination de Bagdad pourraient utiliser les aéroports du nord de la Syrie[55]. Les Britanniques ne pouvaient plus repousser l'heure de passer à l'action ; le 8 juin, ils lancèrent, aux côtés des Français libres, l'offensive contre la Syrie et le Liban (« opération Exporter »).

Comme on pouvait s'y attendre, les troupes de Vichy opposèrent une résistance acharnée. Au début de cette guerre fratricide sanglante, dans cette véritable « guerre civile » franco-française, dans le but évident de s'assurer le soutien de la population locale, le commandant des FFL nommé par de Gaulle, le général Georges Catroux, a certes pris une mesure décisive en mettant fin au régime des mandats et en proclamant les Libanais et les Syriens « libres et indépendants »[56], mais il a reporté la mise en œuvre de cette décision à l'issue de la guerre mondiale, de sorte qu'aucun changement substantiel n'est intervenu en ce qui concerne le régime des mandats. Il s'est toutefois engagé à ce que les Syriens puissent prendre leur destin en main et à ce que leurs relations avec la France soient régies par un traité. Au cours des combats, plusieurs milliers de personnes ont perdu la vie, ont été blessées ou ont été faites prisonnières dans les deux camps. Damas a été prise par les Alliés le 21 juin ; Catroux s'y est rendu dès le lendemain, et de Gaulle le surlendemain. Ce dernier

[53] Sami Moubayed, *Steel & Silk. Men and Women Who Shaped Syria 1900-2000*, Seattle, 2005, p. 187.
[54] Hokayem, « La France et le Levant de 1940 à 1943 », *op. cit.*
[55] Beáta Kornéli – Zoltán Prantner, « Az 1941-es iraki puccs : az arab nacionalizmus, a brit birodalmi érdekek és a regionális konfliktusok szakítópróbája » [Le coup d'État irakien de 1941 : une épreuve de force entre le nationalisme arabe, les intérêts de l'Empire britannique et les conflits régionaux], *Szakmai Szemle*, vol. XXIV, 2026, nº 2, p. 25-56. Au cours du mois de mai, une centaine d'avions de transport allemands ont atterri sur différents aéroports syriens, accompagnés de plusieurs dizaines de membres du personnel d'assistance. Anne-Lucie Chaigne-Oudin, « Guerre du Levant 8 juin-11 juillet 1941 », *Les clés du Moyen-Orient*, le 17 avril 2016, https://www.lesclesdumoyenorient.com/Guerre-du-Levant-8-juin-11-juillet.html (consulté le 17 février 2026).
[56] Proclamation du Général Catroux faite au nom du Général de Gaulle, Chef des Français libres, le 8 juin 1941. *Digithèque MJP*, https://mjp.univ-perp.fr/constit/lb1945.htm (consulté le 13 mars 2026) ; Georges Catroux, *Dans la bataille de Méditerranée. Égypte – Levant – Afrique du Nord 1940-1944. Témoignages et commentaires*, Paris, 1949, p. 137-138.

nomma Catroux délégué général aux pleins pouvoirs[57] et commandant en chef des troupes françaises du Levant. Il demanda à son représentant personnel de préparer les accords à conclure avec les populations locales, en s'inspirant des accords de 1936. Il fit également clairement savoir au Premier ministre britannique, Winston Churchill, que seule la France libre avait le droit de décider de l'avenir des territoires sous mandat français[58]. Cela s'avérait nécessaire, car le traité d'armistice signé le 14 juillet à Saint-Jean-d'Acre avec Vichy par les Britanniques, qui cherchaient à étendre leur influence, ne faisait absolument aucune mention des droits de la France libre ; c'est pourquoi de Gaulle, furieux, intervint avec une extrême fermeté, allant jusqu'à brandir la menace d'une rupture, parvint à faire naître, le 25 juillet, un nouvel accord anglo-français, aux termes duquel les questions militaires seraient tranchées par un officier supérieur britannique et un officier supérieur français, selon que les troupes de l'un ou de l'autre constitueraient la majorité dans la région concernée, tandis que le pouvoir en matière politique et administrative reviendrait exclusivement à la France[59].



Le général Catroux proclame l'indépendance de la Syrie
(MEAE, Archives diplomatiques, Inventaire et archives en ligne,
https://archivesdiplomatiques.diplomatie.gouv.fr/ark:/14366/bz0rh9pfd7s8)

[57] Le délégué général a repris l'ensemble des pouvoirs des anciens hauts-commissaires et s'est installé au bureau du haut-commissariat à Beyrouth.
[58] Martin L. Mickelsen, « Another Fashoda : the Anglo-French Conflict over the Levant, May-September 1941 », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 63, nº 230, 1er trimestre 1976, p. 75-100.
[59] Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre. L'Appel 1940-1942*, Paris, 1954, p. 202-213.

Par la suite, les autorités françaises libres ont pris le contrôle de la Syrie et du Liban aussi rapidement que possible afin de prévenir toute manœuvre britannique. Edward Spears, en particulier, ami de Churchill et représentant de la Grande-Bretagne en Syrie et au Liban, s'efforça, dans le dos de Catroux, d'étendre l'influence britannique en incitant les nationalistes à mener des actions anti-françaises et à formuler des revendications d'indépendance[60]. La situation du général Catroux était extrêmement délicate, car il devait trouver une solution politique à ce problème apparemment insoluble : alors que la France libre souhaitait maintenir le *statu quo* et garder ses positions le plus longtemps possible, de leur côté les masses syriennes, se fondant sur la déclaration du 8 juin, considéraient déjà le mandat comme terminé. Les Syriens espéraient, et avaient d'ailleurs reçu la promesse, qu'ils obtiendraient leur indépendance une fois les combats terminés. Pour la France libre dirigée par de Gaulle, cependant, ce n'était pas l'indépendance de la Syrie qui primait, mais la victoire des Alliés dans la guerre mondiale et la libération de la France, dans lesquelles elle réservait un rôle important aux territoires sous mandat du Levant ainsi qu'à l'ensemble de l'empire colonial[61].

Le représentant de De Gaulle subissait donc une pression énorme ; il a décidé de mener une politique plus souple que celle de ses prédécesseurs et de restituer une partie de leurs prérogatives aux gouvernements syrien et libanais[62]. Dans cet esprit, il tenta de trouver une issue à la situation politique difficile en proclamant l'indépendance de la Syrie le 28 septembre 1941 (et celle du Liban le 16 novembre)[63]. Il est vrai que cette indépendance était conditionnelle, car la politique de Damas devait être en « étroite conformité » avec celle de la France ; de plus, « pendant la durée des hostilités », la défense nationale, les services publics, les voies de communication, les aéroports, les forces de l'ordre et la sécurité publique restaient sous le contrôle des Alliés. Il remit également à l'ordre du jour la conclusion d'un traité franco-syrien en vue de régler définitivement la question de l'indépendance : « il est nécessaire qu'un règlement définitif y soit substitué au plus tôt possible sous la forme du traité franco-syrien qui consacrera définitivement l'indépendance du pays »[64]. Malgré les critiques des nationalistes radicaux, c'est le modéré Tajeddine al-Hassani, personnalité réputée acquise au principe de la coopération franco-syrienne qui fut nommé Premier ministre, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort, en janvier 1943[65].

Bien que le général de Gaulle se soit rendu lui-même au Levant durant l'été 1942 afin de s'informer personnellement de la situation et, par la même occasion, de faire valoir les prérogatives de la France libre dans la région, il est apparu clairement, malgré l'accueil enthousiaste qui lui a été réservé, que les populations locales considéraient désormais le

---

[60] Aviel Roshwald, « The Spears Mission in the Levant : 1941-1944 », *Historical Journal*, vol. 29, 1986, nº 4, p. 897-919.

[61] Meir Zamir, « De Gaulle and the question of Syria and Lebanon during the Second World War: Part I », *Middle Eastern Studies*, vol. 43, 2007, issue 5, p. 675-708.

[62] Anne-Lucie Chaigne-Oudin, « Catroux et le Levant », *Les clés du Moyen-Orient*, le 29 août 2025, https://www.lesclesdumoyenorient.com/Catroux-et-le-Levant.html#nh4 (consulté le 19 mars 2026) ; Catroux, *Dans la bataille de Méditerranée*, *op. cit.*, p. 217-229.

[63] Proclamation de l'indépendance de la Syrie, le 28 septembre 1941. *Digithèque MJP*, https://mjp.univ-perp.fr/constit/sy1941.htm (consulté le 13 mars 2026).

[64] *Ibid.*

[65] Baron, *Aux origines du drame syrien*, *op. cit.*, p. 99.

mandat comme dépassé et réclamaient le rétablissement de l'ordre constitutionnel, des élections législatives, un gouvernement représentatif et le transfert du pouvoir[66]. Afin de poursuivre la normalisation des relations, Catroux annonça en novembre 1942 que la Constitution serait rétablie et que des élections auraient lieu à l'été 1943. Par conséquent, la Constitution a été remise en vigueur le 18 mars 1943, et le modéré Ata al-Ayoubi (1877-1951) a été nommé à la fois chef de l'État et Premier ministre. Les élections parlementaires du juillet furent organisées dans une situation économique très incertaine et dans un climat social tendu sous la direction de Jean Helleu, ancien ambassadeur de France à Ankara, le successeur de Catroux, et le Bloc national remporta une victoire écrasante. Choukri al-Kouatli, président du Bloc, et Saadallah al-Jabiri, chef du Parti de l'indépendance, accédèrent respectivement aux fonctions de président de la République et de Premier ministre. Une grande partie de ces dirigeants nationalistes était déjà au pouvoir en 1936, lors de la signature du traité franco-syrien ; ils ont imputé l'échec de celui-ci à la puissance mandataire et ont décidé qu'à l'avenir, ils ne feraient aucune concession et n'accepteraient que l'indépendance totale et sans compromis[67]. Le Bloc national, loin d'être homogène et au sein duquel régnaient de graves tensions, attribuait la responsabilité de tous les problèmes socio-économiques du pays au système mandataire, sans pour autant disposer d'un programme économique cohérent. Cette élite nationaliste, victorieuse des élections et forte de l'expérience acquise dans les années 1920 et 1930, n'attendait plus rien d'une France qu'elle considérait comme traîtresse ni d'une Grande-Bretagne qui semblait indifférente dans la question de l'indépendance de la Syrie[68]. C'est pourquoi, pour atteindre ses objectifs, elle comptait de plus en plus sur le soutien de la grande puissance montante, les États-Unis[69], surtout après l'installation du Comité français de libération nationale (CFLN) à Alger, le 3 juin 1943. Les nationalistes, de plus en plus intransigeants, ne comptaient plus

[66] Anne-Lucie Chaigne-Oudin, « Été 1942 : le général de Gaulle en Syrie et au Liban dans le contexte des difficiles relations avec les Britanniques (1/2) », *Les clés du Moyen-Orient*, le 13 avril 2020, https://www.lesclesdumoyenorient.com/Ete-1942-le-general-de-Gaulle-en-Syrie-et-au-Liban-dans-le-contexte-des.html (consulté le 19 mars 2026) ; Anne-Lucie Chaigne-Oudin, « Été 1942 : le général de Gaulle en Syrie et au Liban dans le contexte des difficiles relations avec les Britanniques (2/2) », *Les clés du Moyen-Orient*, le 13 avril 2020, https://www.lesclesdumoyenorient.com/Ete-1942-le-general-de-Gaulle-en-Syrie-et-au-Liban-dans-le-contexte-des-2169.html (consulté le 19 mars 2026).

[67] Anne Bruchez, « La fin de la présence française en Syrie : de la crise de mai 1945 au départ des dernières troupes étrangères », *Relations internationales*, 2005/2, nº 122, p. 17-32.

[68] Les nationalistes radicaux ont été déçus par la Grande-Bretagne, car selon eux, celle-ci n'a pas suffisamment tiré parti de la situation créée par la défaite militaire et l'affaiblissement de la France, a mené une politique prudente au Proche-Orient et n'a pas tout mis en œuvre pour que la Syrie accède à l'indépendance.

[69] Le Proche-Orient revêtait une importance particulière pour les États-Unis, et qu'ils ont soutenu l'émancipation des peuples qui y vivaient ainsi que leur libération de la tutelle occidentale, c'est parce qu'au milieu de la guerre mondiale, c'était par cette région qu'il était le plus facile d'acheminer des ravitaillements vers l'Union soviétique, et que l'amitié des peuples de cette région était nécessaire pour garantir la sécurité des voies d'approvisionnement. Les États-Unis ont critiqué à plusieurs reprises la politique française au Levant ; lors de la crise politique libanaise de novembre 1943, ils ont même envoyé une note de protestation que de Gaulle, à l'instar des interventions britanniques, a très mal accueillie et catégoriquement rejetée. François Kersaudy, *De Gaulle et Roosevelt. Le duel au sommet*, Paris, 2004, p. 346-347.

sur des négociations avec les Français pour obtenir l'indépendance, mais sur la coopération avec les alliés anglo-saxons ; c'est pourquoi, au cours de ces mois-là, ils n'ont pas hésité à solliciter leur soutien au détriment de la France libre[70]. La France libre, en revanche, ne pouvait envisager l'octroi de l'indépendance que comme un processus entièrement contrôlé. Lorsque, fin octobre 1943, les gouvernements syrien et libanais adressèrent à Helleu une lettre au contenu identique, dans laquelle ils exigeaient, dans l'esprit de l'indépendance et de la Constitution, que la Délégation française soit transformée en représentation diplomatique et que leur soient garantis tous les attributs de la souveraineté, le CFLN d'Alger a donné la réponse suivante : « Le point essentiel de la position du Comité est que nous ne saurions, en aucun cas, envisager de remettre aux États les pouvoirs que nous exerçons et les services que nous gérons au Levant en vertu du Mandat, tant qu'un règlement contractuel ne sera pas intervenu entre les États et la France, pour fixer d'une manière générale et définitive les rapports franco-syriens et franco-libanais »[71]. En fait, la France libre souhaitait revenir à l'esprit du traité de 1936, car cela lui permettrait, à l'instar de ce que la Grande-Bretagne avait fait en Égypte et en Irak, d'assurer son influence militaire et culturelle par le biais d'un traité[72].

Malgré la manifestation sans équivoque de la volonté populaire, les autorités du mandat français, en reportant le transfert du pouvoir politique, n'étaient pas prêtes à mettre en œuvre les réformes constitutionnelles réclamées par les Syriens, de sorte que la situation politique est restée tendue. Elle a ensuite atteint son paroxysme lorsque, en novembre, le Parlement libanais a décidé de modifier la Constitution et d'en supprimer les passages relatifs aux prérogatives de la puissance mandataire et à toute allusion à sa mission au Liban, à la suite de quoi le délégué général Helleu, considéré comme l'homme de De Gaulle, a, de manière insensée, fait emprisonner le président de la République, le chef du gouvernement et plusieurs ministres, tous légalement élus. Cette provocation inutile a immédiatement déclenché des manifestations de rue à Beyrouth et à Damas, ce qui a conduit à l'envoi immédiat du général Catroux sur place afin d'apaiser les tensions, tandis que les Britanniques, brandissant un ultimatum, exigeaient avec une fermeté extrême la libération des personnes emprisonnées et leur rétablissement dans leurs fonctions[73].

Helleu manquant de perspicacité et de crédibilité fut certes rappelé, mais le prestige de la France a subi un dommage irrémédiable. Le gouvernement de Damas, qui avait dans un premier temps adopté une attitude modérée et prudente, a décidé, fin novembre, à l'instar du Liban, de mettre en vigueur la Constitution de 1930, dans laquelle figuraient également aucun article faisant référence aux privilèges des Français. En décembre, le Premier mi-

[70] Il semble que Washington ait fait preuve d'une certaine ouverture à cet égard ; c'est du moins ce que laisse entendre le fait que le président américain Roosevelt ait adressé une lettre chaleureuse à Choukri al-Kouatli pour le féliciter de son élection à la présidence de la République, et qu'il y ait exprimé l'espoir que des relations amicales s'établissent entre les peuples américain et syrien. « President Roosevelt to the President of the Republic of Syria (Kouatli), Washington, November 12, 1943 », in E. Ralph Perkins – Ralph R. Goodwin – Laurence Evans – Francis C. Prescott (dir.), *Foreign Relations of the United States. Diplomatic Papers, 1943, Volume IV, The Near East and Africa*, Washington, 1964, Document 1069, 890D.01/709, p. 1023.

[71] Catroux, *Dans la bataille de Méditerranée*, *op. cit.*, p. 403.

[72] Rey, « Logiques impériales et luttes anticoloniales », *op. cit.*

[73] Xavier Baron, *Histoire du Liban. Des origines à nos jours*, Paris, 2017, p. 230-238.

nistre syrien annonça que son pays ne reconnaîtrait plus aucun mandat et n'accepterait aucun traité imposé. Les positions françaises au Proche-Orient s'étaient alors tellement affaiblies que les dirigeants nationalistes n'avaient plus rien à craindre. Le 22 décembre 1943, un accord franco-syrien-libanais fut conclu, en vertu duquel, à compter du 1er janvier 1944, les deux territoires sous mandat obtinrent le droit de disposer du système douanier, des réseaux électriques, du commerce du tabac et des services publics. Peu après, ils prirent également en charge la protection des monuments historiques, les services postaux et télégraphiques, la sécurité publique, la presse et la radiodiffusion[74]. La France restait toutefois réticente à renoncer au commandement des formations militaires spéciales (qui allaient constituer le noyau des futures armées syrienne et libanaise), ce qui représentait pour elle le dernier moyen de pression dont elle disposait.



Choukri al-Kouatli vote lors des élections législatives de 1943
(MEAE, Archives diplomatiques, Inventaire et archives en ligne, https://archivesdiplomatiques.diplomatie.gouv.fr/ark:/14366/gq8kmwtdh1rb/34a8463d-50b1-495a-b1fa-a3a8518284e4)

La question des « troupes spéciales » placées sous le commandement français revêtait une importance capitale, et on observe là aussi une double dimension. La France libre avait besoin de ces forces pour deux raisons. D'une part, elles constituaient, en pleine guerre

[74] Ces missions publiques étaient qualifiées d'« intérêts communs », car les affaires du Liban et de la Syrie étaient gérées conjointement par les autorités du mandat. C'est précisément en raison de cette fragmentation administrative que les négociations avançaient difficilement, car il fallait parvenir à un accord séparément pour chaque domaine.

mondiale, une réserve militaire sur laquelle on pouvait compter en cas d'urgence ; d'autre part, elles permettaient de contrebalancer les effectifs militaires britanniques stationnés en Syrie, alors que les Britanniques étaient également présents en Irak, en Palestine et en Transjordanie, pays voisins. Compte tenu de la grande révolte de 1925-1927, le fait que ces formations puissent être mobilisées pour maintenir l'ordre en cas de troubles intérieurs n'était pas non plus négligeable. Pour les nationalistes, en revanche, toute forme de présence militaire française semblait contraire aux promesses d'indépendance[75].

Il semble qu'à cette époque, de vifs débats aient eu lieu au sein même de la Chambre des députés de Damas sur la nature de la future armée nationale syrienne, notamment sur la question de savoir si elle devait être constituée de conscrits, mais la plupart s'accordaient à dire qu'une armée nationale serait nécessaire pour défendre les frontières. On se demandait également si les soldats d'origine syrienne servant sous commandement français seraient fidèles à cette nouvelle armée. Le gouvernement nationaliste a toutefois exigé le départ de tous les soldats français, ainsi que la mise en conformité de la nature de la présence française avec la souveraineté de la Syrie. Cependant, au cours de l'été 1944, à la suite d'une demande en ce sens du gouvernement Djabiri, la République syrienne est reconnue par l'Union soviétique et par les États-Unis[76], ainsi le gouvernement de Damas a quant à lui établi des relations diplomatiques avec Moscou le 19 août, puis avec Washington le 19 septembre. D'ici jusqu'à la fin de l'année, quatorze autres États ont reconnu l'indépendance du pays.

Après la libération de la France en août 1944, Paris ne pouvait plus invoquer des raisons militaires pour justifier le stationnement de troupes au Proche-Orient dans le but de gagner la guerre ; de plus, les Britanniques avaient expressément demandé que les unités spéciales soient placées sous commandement syrien (et libanais). De Gaulle s'y opposa, car il tenait à préserver la position privilégiée de son pays dans la région ; mais, sans s'en soucier, les Britanniques distribuèrent plus de deux mille fusils et pistolets aux gendarmes syriens, dont les effectifs passèrent de cinq à sept mille en peu de temps, et qui n'obéissaient qu'au gouvernement de Damas[77]. Le gouvernement dirigé par le Bloc national a quant à lui déclaré, en octobre 1944, qu'il n'était pas disposé à négocier autre chose que l'indépendance totale avec les Français. Dans une lettre adressée à Anthony Eden, ministre britannique des Affaires étrangères, Mardam Bey a affirmé que les Syriens avaient la ferme intention de « maintenir une égalité complète dans leurs relations avec toutes les puissances étrangères. Nous ne pouvons pas tolérer que l'armée soit entre des mains étrangères et soit employée comme moyen de pression, pour obtenir une position que ni le Parlement syrien, ni le peuple syrien ne veulent concéder »[78]. Le gouvernement de Damas craignait en effet que la France, après sa libération, ne reprenne de la force, ne devienne une grande puissance, puis, tout comme après la Première Guerre mondiale, ne consolide son emprise sur la Syrie et le Levant en concluant un accord avec les Britanniques.

La fragilité des positions françaises en Levant fut illustrée par le fait que le général Paul Beynet, le nouveau délégué général, dut faire face, dès son arrivée en janvier 1945, à

[75] Rey, « Logiques impériales et luttes anticoloniales », *op. cit.*
[76] Daniel Charentais – Yara El Khoury, « Syrie », *Les clés du Moyen-Orient*, le 21 mars 2019, https://www.lesclesdumoyenorient.com/Syrie.html#mandat (consulté le 2 juin 2026).
[77] Albord, *L'Armée française et les États du Levant*, *op. cit.*, p. 273-274.
[78] *Ibid.*

d'importantes manifestations de masse. Des affrontements violents ont également eu lieu, mais au bout d'un certain temps, les soldats et les gendarmes d'origine syrienne ont refusé d'obéir à l'ordre de leurs officiers français de sévir contre les manifestants dans les rues des grandes villes. Dans ces mouvements de masse anticoloniaux à l'échelle nationale, c'est désormais la jeunesse (étudiants, intellectuels, employés administratifs, ouvriers, commerçants) qui jouait le rôle de fer de lance. Cela marquait l'arrivée sur le devant de la scène d'une génération qui n'avait pas connu le régime ottoman, qui s'était socialisée pendant la période du mandat, qui avait grandi au milieu de ses luttes sociopolitiques et qui avait débattu des idéologies et des idées européennes dans des écoles et des universités créées selon le modèle européen. C'est au sein de ce milieu que les germes du nationalisme occidental trouvèrent un terrain fertile. Outre le nationalisme, le fascisme[79], le socialisme, ainsi que l'islam politique et l'idéologie de l'unité arabe, sous la forme du baasisme, ont également exercé une influence avant et pendant la guerre. Si ces trois dernières idéologies envisageaient des ordres socio-économiques différents, elles avaient en commun de rejeter toute forme de système colonial et de soutenir l'indépendance.



Visite du général Beynet au gouvernement syrien à Damas. De gauche à droite : le colonel Oliva-Roget, général Beynet, Choukri al-Kouatli, Yves Chataigneau, diplomate français, Saadallah Jabiri et le comte Ostrorog, ministre plénipotentiaire (MEAE, Archives diplomatiques, Inventaire et archives en ligne, https://archivesdiplomatiques.diplomatie.gouv.fr/ark:/14366/wg4261lr3bf8/d178b4f6-228c-4e6d-bf30-44fc17ad392b)

La situation de Beynet devint encore plus délicate après que la Syrie, en tant qu'État indépendant, a déclaré la guerre à l'Allemagne nazie et au Japon en février 1945. Un peu plus

[79] Götz Nordbruch, *Nazism in Syria and Lebanon. The ambivalence of the German option, 1933-1945*, London – New York, 2009.

tard la Syrie eut fondé, le 22 mars 1945, avec le Liban et quatre autres pays, la Ligue arabe, qui s'était fixé pour objectif de représenter et, si nécessaire, de faire valoir les intérêts du monde arabe indépendant et souverain dans la diplomatie internationale. Quelques jours plus tard, la Syrie fut invitée à la conférence de San Francisco organisée en vue de la création des Nations Unies, ce qui équivalait à une reconnaissance internationale *de facto* de l'indépendance syrienne[80].

Début avril, Beynet, accompagné du ministre des Affaires étrangères Georges Bidault, lors d'une réunion tenue à Paris, tenta de convaincre de Gaulle qu'il fallait faire des concessions aux Syriens concernant le commandement des troupes spéciales. Bidault, qui défendait une position plus modérée que celle de De Gaulle, proposa notamment le transfert du commandement des troupes spéciales, mais le Général, soucieux de préserver les positions françaises partout dans le monde, notamment au Proche-Orient et en Afrique du Nord, n'en voyait pas la possibilité ; et bien qu'on l'ait averti des protestations prévisibles de la Syrie, voire de l'Égypte et de l'Irak, il resta sur ses positions[81]. Comme Rey constate, « aucune orientation claire n'est donnée au général Beynet (…) si ce n'est de conserver l'influence française et de placer Paris dans une position qui permettra de construire un ordre post-mandataire qui lui soit favorable »[82]. De Gaulle devait très probablement être conscient à quel point la fièvre de l'indépendance s'était emparée du peuple syrien et de l'élite politique à cette époque, mais il semble qu'il n'en ait absolument pas tenu compte et qu'il ait imputé tous les problèmes de la France dans la région aux Britanniques « perfides », qui, selon lui, manigancaient en coulisses dans le but de chasser les Français du Proche-Orient pour prendre leur place. C'est sans doute ce qui explique pourquoi, au cours des semaines suivantes, alors que la crise syrienne s'aggravait, les relations entre de Gaulle et Churchill se sont considérablement détériorées, la confiance qui les liait a presque entièrement disparu et leurs relations ont atteint leur point le plus bas[83].

Beynet, conformément aux instructions reçues, tenta alors de faire accepter par le ministre des Affaires étrangères Mardam Bey le report de l'indépendance syrienne, mais il échoua ; et lorsqu'il annonça, le 18 mai, que les forces spéciales resteraient sous commandement français pour une durée indéterminée, les esprits s'échauffèrent. La tension est devenue insupportable à Damas après que des renforts français ont débarqué à Beyrouth les 5 et 17 mai, ce qui n'a fait qu'ajouter de l'huile sur le feu. Londres et Washington ont vainement mis en garde Paris contre toute provocation inutile en matière de tensions par le débarquement de renforts, parmi lesquels figuraient un grand nombre de soldats sénégalais, ils ont reçu pour réponse que le maintien de l'ordre en Syrie relevait exclusivement de la France[84]. Mardam Bey jouant un rôle central dans les événements et son collègue libanais ont reproché à Beynet que leurs gouvernements n'aient pas donné leur accord pour l'envoi

[80] La délégation syrienne était dirigée par Farès el-Khoury, qui comptait parmi les anciens dirigeants du Bloc national, était présent lors de la signature du traité franco-syrien de 1936 à Paris et était un fervent défenseur de l'indépendance.

[81] Jean-Rémy Bézias, « Georges Bidault et le Levant : l'introuvable politique arabe (1945-1946) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 42, 1995, nº 4, 609-621 ; Bruchez, « La fin de la présence française en Syrie », *op. cit.*

[82] Rey, « Logiques impériales et luttes anticoloniales », *op. cit.*

[83] François Kersaudy, *De Gaulle et Churchill. La mésentente cordiale*, Paris, 2003, p. 420-421.

[84] *Ibid.*, p. 424-425.

de ces renforts, mais ils n'ont reçu en retour qu'une leçon donnée sur un ton arrogant. Aux yeux des ministres syriens, ces renforts militaires laissaient présager une répétition des événements qui avaient suivi la Première Guerre mondiale : en 1920, les Français avaient également envoyé des troupes au Levant, avant de renverser le gouvernement local légitimement élu. Il fallait à tout prix éviter que les événements de 1920 ne se reproduisent.

Le 18 mai, des manifestations de manière spontanée et désorganisée ont éclaté dans les grandes villes syriennes ; en réponse, des chars français ont commencé à patrouiller et des bombardiers ont survolé la capitale en signe de menace. À plusieurs endroits, des insurgés ont attaqué des soldats français. Le 19, des affrontements ont eu lieu près de l'hôpital français de Damas, faisant plusieurs dizaines de blessés. Le lendemain, des émeutes ont éclaté à Alep, les manifestants, armés de pierres, se sont rués sur les garnisons françaises, causant la mort de deux officiers et d'un soldat. En réponse, les Français ont ouvert le feu sur la foule. Les affrontements se sont étendus à Homs et à Hama ; dans cette dernière ville, on a dénombré quatre-vingts morts une fois le calme revenu.

Des affrontements plus violents ont éclaté dans la capitale le 29 mai à 19 heures à la suite d'un incident au cours duquel les gendarmes syriens chargés de la garde du Parlement ont refusé de saluer le drapeau tricolore hissé au siège de l'état-major français[85]. Une grenade a explosé, et le représentant de la France à Damas, le général Oliva-Roget, n'a pas su garder son sang-froid : perdant la tête, il a donné l'ordre de faire appel aux armes lourdes. Les gendarmes ont été pris pour cible par des lance-mines, des canons de 75 mm et des chars. Les tireurs sénégalais ont ensuite lancé une attaque. Sur les 30 soldats syriens qui défendaient le Parlement, 28 ont perdu la vie ; certains d'entre eux ont été massacrés à coups de couteau après leur capture. Le président de la République Kouatli, le président du Parlement Djabiri et les députés ont certes réussi à s'enfuir (ils ont trouvé refuge chez l'ambassadeur américain), mais les soldats français ont saccagé le bâtiment. Concernant le déclenchement des hostilités, l'historien israélien Zamir souligne clairement la responsabilité personnelle d'Oliva-Roget, sans toutefois le nommer : « L'attaque française contre le Parlement ainsi que les bombardements et les tirs d'artillerie à Damas dans la soirée du 29 mai n'étaient pas des opérations mûrement réfléchies, mais des actes de vengeance motivés par la frustration et la colère, qui n'ont commencé qu'après qu'un officier supérieur français présent dans la ville eut eu connaissance de l'accord secret conclu entre Kouatli et Shone », ambassadeur britannique à Damas[86]. Cet accord conclu entre le président de la République et l'ambassadeur portait sur le soutien de la Grande-Bretagne à l'expulsion de la France de Syrie.

Les attaques contre les postes de police et les bâtiments gouvernementaux syriens se sont poursuivies. L'artillerie a pris pour cible la forteresse de Damas, le serai et l'hippodrome, puis les tirs se sont dirigés vers l'hôtel de ville, le commissariat de police, la Banque nationale syrienne, le bâtiment de l'Office des céréales, l'hôtel Groumayad, l'Orient Palace et la gare. Les soldats ont tiré sans discernement sur des civils, des bâtiments publics, des écoles, et même sur un train de la Croix-Rouge britannique. Les avions ont largué trois bombes sur la forteresse tenue par la gendarmerie syrienne. Des témoignages attestent

[85] Sur les luttes voir Albord, *L'Armée française et les États du Levant*, *op. cit.*, p. 273-316.
[86] Meir Zamir, « The 'Missing Dimension': Britain's Secret War against France in Syria and Lebanon, 1942-45 – Part II », *Middle Eastern Studies*, vol. 45, 2010, nº 6, p. 791-899.

d'ailleurs qu'Oliva-Roget avait déjà, plusieurs jours avant le début des hostilités, pris des dispositions en vue du bombardement aérien de Damas et n'attendait qu'un prétexte pour lancer l'opération[87]. Les combats se sont calmés le lendemain matin, puis ont repris lorsque les Syriens ont lancé une contre-offensive et ont repris le Parlement, la mairie, le commissariat de police et la Banque nationale syrienne. Le soir du 30, cependant, le Parlement a de nouveau été perdu.

Oliva-Roget a poursuivi les bombardements d'artillerie jusqu'au matin du 31 mai, mais des affrontements sanglants ont encore eu lieu dans l'après-midi. Ce n'est pas un hasard si Djabiri a déclaré le même jour : « Je ne sais pas comment finira la crise ; ce qui est certain, c'est que les Syriens sont disposés à mourir plutôt que de permettre la moindre atteinte à leur indépendance »[88]. Néanmoins, les Syriens ont alors commencé à se rendre, en hissant des drapeaux blancs. Voyant cela, les soldats français et sénégalais ont fait irruption dans le bazar et se sont mis à piller les boutiques. Au début du mois de juin, lors d'inspections menées dans les casernes françaises, les Britanniques ont découvert de nombreux objets volés lors du pillage de la ville, bien qu'Oliva-Roget ait nié les faits.

Face à cette crise, Churchill est intervenu, et le commandement britannique en Syrie a adressé, le 1er juin, un ultimatum à Oliva-Roget, exigeant la cessation des bombardements et le retrait des troupes dans leurs casernes. Entre-temps, de Gaulle, extrêmement furieux de l'intervention britannique, avait lui aussi accepté le cessez-le-feu, bien qu'il fût convaincu que les troupes françaises n'avaient engagé le combat que par légitime défense. Le commandement français a alors ordonné un cessez-le-feu : l'ordre de cessez-le-feu a été donné peu avant minuit et est parvenu aux troupes vers 1 heure du matin le 1er juin. À l'aube, l'un des colonnes de la 9e armée britannique fit son entrée dans Damas, et dans l'après-midi, les forces françaises reçurent l'ordre de rester dans leurs casernes. Les Britanniques ont informé le président de la République syrienne et le gouvernement de leur intention de rétablir l'ordre, ce que le Conseil des ministres de Damas a pris acte[89]. Dans ces circonstances, les Français ne pouvaient pas poursuivre les combats, malgré la colère de De Gaulle qui estimait que la Grande-Bretagne, par son intervention, avait délibérément humilié la France. En réalité, l'intervention britannique a, paradoxalement, servi dans une certaine mesure les intérêts français, car les Syriens, furieux et assoiffés de vengeance à la suite des bombardements, menaçaient la vie des civils français dans les villes et à la campagne ; ce sont les troupes britanniques qui ont assuré leur protection au cours des jours suivants[90].

---

[87] Kersaudy, *De Gaulle et Churchill*, *op. cit.*, p. 427-428.

[88] Ruscio, « Le Mandat français sur la Syrie », *op. cit.*

[89] Il n'y a rien d'étonnant à ce qu'en pleine crise, les dirigeants nationalistes aient accepté l'aide des Britanniques et se soient appuyés sur eux. Au cours des années précédentes, les services secrets britanniques fonctionnant dans la région avaient réussi à recruter certains dirigeants du mouvement national (Kouatli, Djabiri, Mardam Bey), qui collaboraient avec eux depuis des années et leur fournissaient des informations, dans l'espoir de se libérer plus rapidement de la domination française. D'après les documents, Kouatli et Mardam, au plus fort de la crise, le 29 mai, alors même qu'ils se livraient une lutte de pouvoir l'un contre l'autre, auraient été enclins à placer la Syrie sous domination britannique, voire à l'intégrer dans une entité arabe régionale plus large, créée sous tutelle britannique, en échange d'une aide militaire britannique contre les Français. Cf. Zamir, « The 'Missing Dimension' », *op. cit.*

[90] Kersaudy, *De Gaulle et Churchill*, *op. cit.*, p. 432-433.

Les estimations concernant les pertes parmi les civils et les combattants syriens font état de plusieurs centaines de morts : selon certaines sources, 400-480 personnes auraient perdu la vie en plus des 1 500 blessés ; d'autres parlent de 600 morts, tandis que le Premier ministre syrien de l'époque avançait le chiffre de 800. Le chiffre de 2 000 victimes, évoqué par Churchill et parfois repris pour décrire les conséquences du bombardement, correspond à une estimation portant sur l'ensemble de la Syrie[91]. De Gaulle lui-même a évoqué plusieurs centaines de morts et de blessés lors de sa conférence de presse du 2 juin à Paris.

Ces chiffres sur les pertes, ainsi que la brutalité des affrontements, ont eu un effet modérateur. De plus, parallèlement à cette « guerre franco-syrienne », un puissant mouvement d'indépendance a éclaté en Algérie orientale, que les colonisateurs n'ont pu réprimer qu'au prix de dix mille morts, tandis qu'en septembre, le Vietnam proclamait son indépendance[92]. Il s'est avéré que les possessions d'outre-mer de la France étaient difficilement défendables. En ce qui concerne la Syrie, par son intervention brutale dans cette région, la France a gâché toutes ses chances de conserver une partie de son influence. On peut difficilement contester l'opinion d'Anne Bruchez : « En fin de compte, le grand vainqueur de cet épisode violent est sans aucun doute le gouvernement syrien. Cette épreuve a renforcé l'unité nationale et donne aux Syriens une bonne raison de refuser toute négociation avec la France. Et maintenant que la Grande-Bretagne s'est portée au secours des dirigeants syriens, il est difficile d'imaginer qu'elle puisse aider le gouvernement de Paris à obtenir ce qu'il veut par la pression. Les chances de la France de conserver une position privilégiée en Syrie sont désormais nulles »[93]. C'est en d'autres termes, mais dans le même sens, qu'André Nouschi, déjà cité, s'est exprimé : « L'installation de la France au Levant (…) s'est terminé à l'été 1945 par le bombardement du Parlement syrien à Damas »[94].

Que restait-il à faire ? Il ne restait plus qu'à définir les modalités du départ, en limitant autant que possible la perte de prestige. Après la grave crise survenue fin mai-début juin, l'ordre a certes été rétabli sous la surveillance des Britanniques, mais les tensions ne se sont dissipées que lentement, et la situation restait dangereuse pour les Français. Les familles des soldats syriens servant sous commandement français et la communauté chrétienne étaient régulièrement victimes d'atrocités commises par des nationalistes musulmans radicaux. Alain Ruscio mentionne plusieurs « cas d'agressions contre des individus isolés et même une quinzaine d'assassinats »[95]. Les autorités ont jugé préférable d'évacuer les civils français résidant à Damas vers des centres de sécurité mis en place en dehors de la ville, d'où ils ont ensuite rejoint Beyrouth. La plupart des familles françaises, qui avaient souvent perdu tous leurs biens, auraient souhaité retourner dans la métropole, mais cela n'a pu se faire que progressivement en raison du manque de moyens de transport. Des scènes similaires se reproduiront, sans aucun doute à une échelle bien plus grande, en 1962, lors de l'indépendance de l'Algérie.

---

[91] P. ex. Jacques Thobie, « Mai 1945 : crise au Levant et domaine réservé », in *Enjeux et puissances : Pour une histoire des relations internationales au XX^e siècles. Mélanges en l'honneur de Jean-Baptiste Duroselle*, Paris, 1986, p. 283-301 ; Ruscio, « Le Mandat français sur la Syrie », *op. cit.*

[92] Henri de Wailly, *1945 l'empire rompu. Levant, Indochine, Algérie*, Paris, 2012.

[93] Bruchez, « La fin de la présence française en Syrie », *op. cit.*

[94] Nouschi, « La France et le Proche-Orient 1918-1920 », *op. cit.*

[95] Ruscio, « Le Mandat français sur la Syrie », *op. cit.*

Sur le plan politique, l'une des conséquences de la crise a été que le gouvernement syrien a refusé toute forme de coopération avec les autorités françaises. Comme cela valait même pour des questions aussi cruciales que l'approvisionnement alimentaire de la population, les Britanniques, bien sûr malgré les protestations de Beynet, ont pris le relais des Français dans ce domaine et ont organisé eux-mêmes l'acheminement des céréales. Par ailleurs, les Britanniques ont transféré aux autorités syriennes la supervision du réseau télégraphique à usage militaire, qui était jusqu'alors sous contrôle français, et ont fourni des armes de poing à la gendarmerie locale[96].

La France ayant été condamnée par l'opinion publique internationale pour sa réaction d'une brutalité disproportionnée (les membres de la Ligue arabe ont condamné la France en des termes particulièrement virulents), le gouvernement de Paris a tenté de prendre les devants, de sauver ce qui pouvait l'être, et, dans le but de préserver son prestige, a proposé la convocation d'une conférence internationale sur le Proche-Orient avec la participation des États-Unis, de l'Union soviétique et de la Chine. Washington et Londres ont toutefois rejeté cette proposition, tout comme l'initiative française visant à soumettre la question du Levant à l'Organisation des Nations unies (ONU), alors nouvellement créée. Fin juin, le gouvernement britannique a clairement fait savoir au ministre des Affaires étrangères Bidault que le maintien de l'ordre en Syrie et au Liban relèverait désormais de la responsabilité des autorités civiles locales, tout en précisant que les troupes britanniques stationnées dans la région se réservaient le droit d'intervenir en cas de besoin. Avec cette décision unilatérale, à laquelle Paris n'a pas pu s'opposer, la France a perdu tout droit et toute possibilité de jouer un rôle dans l'administration civile syrienne et dans le maintien de la sécurité intérieure.

Le fait que les forces spéciales syriennes, encore placées sous commandement français, aient montré des signes de désagrégation à la suite des affrontements a sans doute constitué un signal d'alerte majeur. Les officiers et les soldats désertaient en nombre croissant, ce qui a contraint Beynet, le 8 juillet, à annoncer qu'il entamait des négociations en vue de transférer ces unités aux gouvernements syrien et libanais. Au cours des discussions, auxquelles le président de la République syrienne et le Premier ministre ont refusé de participer en personne, les Syriens ont exigé le départ immédiat des Français et la cession du contrôle des armes et des infrastructures, tandis que les Français ont fait savoir qu'ils souhaitaient rester dans la région au moins aussi longtemps que les Britanniques. Les obstacles ont finalement été surmontés et, fin juillet, le processus de transfert des casernes, des installations militaires, des armes, du matériel et des unités a commencé, pour s'achever le 1er août.

Pour obtenir l'indépendance totale, il ne restait plus qu'à attendre le départ des soldats étrangers, ce que le gouvernement syrien réclamait depuis juin. Les Alliés avaient auparavant affirmé que leur présence durerait jusqu'à la fin de la guerre, et avec la capitulation du Japon, il n'y avait désormais plus aucune raison de rester. Les gouvernements de Paris et de Londres ont néanmoins continué à négocier pendant des mois les détails d'un retrait simultané de leurs troupes, car les Français en avaient fait une question de prestige de ne pas devoir quitter le Levant avant les Britanniques[97].

[96] Bruchez, « La fin de la présence française en Syrie », *op. cit.*

[97] Sur les négociations voir Bézias, « Georges Bidault et le Levant », *op. cit.*

Après l'adhésion de la Syrie à l'ONU en octobre 1945, Paris et Londres convinrent le 13 décembre de retirer leurs troupes, mais ils ont continué à négocier les détails techniques. L'attitude française était d'ailleurs devenue plus conciliante après la démission du Premier ministre de Gaulle, le 20 janvier 1946. Après que la Syrie et le Liban se furent tournés vers le Conseil de sécurité de l'ONU en février 1946 condamnant l'accord « impérialiste » franco-britannique du 13 décembre[98], les événements se sont précipités et l'évacuation s'est achevée en quelques semaines. Le dernier soldat français quitta le pays en avril 1946, et le président Kouatli proclama l'indépendance de la Syrie à Damas le 17 avril, jour du départ du dernier soldat français (ce jour devient celui de la Fête nationale).

Comment évaluer le parcours de la Syrie vers l'indépendance ? Et quel rôle la puissance mandataire a-t-elle joué dans ce processus ? En repoussant sans cesse, dès le début, l'octroi de l'indépendance promise à la Syrie lors de la mise en place du régime des mandats, et en recourant souvent à la force militaire pour tenter de résoudre les problèmes politiques, la France a perdu toute chance de conserver son influence sur les affaires syriennes. Son retrait s'opéra sous la pression vigilante de l'ONU, hors de tout traité, et sans garantie donc d'une relation privilégiée avec la France. Le mouvement national syrien, et en particulier son aile radicale, n'a cessé entre-temps de lutter résolument pour l'indépendance et, bien qu'il ait d'abord privilégié la voie de la négociation, il n'a pas hésité, à partir de 1936, à se tourner vers les masses lorsque la question de l'indépendance se trouvait dans une impasse. La Seconde Guerre mondiale tomba à point pour le mouvement, car la Syrie gagna en importance en raison de sa position stratégique, et les nationalistes se montrèrent capables de tirer parti des dissensions entre le régime de Vichy et les Anglais, puis entre ces derniers et leurs propres alliés, les Français libres.

Pourtant, la période du mandat de 25 ans a également eu des retombées positives. Grâce à la puissance mandataire, la Syrie est passée, en l'espace de vingt ans, du statut de province ottomane arriérée à celui d'État moderne. La modernisation socio-économique et le développement politique du pays se sont indéniablement accélérés. L'expansion de la production marchande et de l'économie de marché, le développement fulgurant de l'industrie manufacturière et la pénétration d'éléments techniques, culturels, sanitaires, etc. plus avancés dans la société et l'économie traditionnelles peuvent être considérés comme des résultats positifs. Au moment du départ de la France, ce pays du Proche-Orient disposait d'une administration plus ou moins solide et efficace ainsi que d'une économie modernisée. Le niveau de ses infrastructures dépassait celui de nombreux pays voisins. Les Français ont mis en place diverses réformes, telles que le cadastre, qui a créé les conditions nécessaires au partage des terres. De même, des progrès significatifs ont été réalisés dans les domaines de l'enseignement public et de la santé. Cependant, le fait que tout cela se soit déroulé au service des intérêts économiques de la métropole a contribué à maintenir le retard de l'économie et de la société syriennes. Et ce qui importe avant tout, c'est que les Français n'ont toutefois pas compris que, pour conserver leur influence, ou du moins leur présence, ils devaient faire d'importantes concessions politiques ; en retardant de force la décolonisation, ils se sont retrouvés définitivement évincés de Syrie.

---

[98] C'est lors du débat sur cette question que le droit de veto a été utilisé pour la première fois dans le Conseil de sécurité ; la partie soviétique en a fait usage. István Kende, *Forró béke, hidegháború. A diplomáciai kapcsolatok története 1945-1956* [Paix chaude, guerre froide. L'histoire des relations diplomatiques], Budapest, 1970, p. 58.